

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingt-unième session**

Rome, 21-22 avril 2004

**RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**

**EXPOSÉ DES OPTIONS ET STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LE PAYS**



**TABLE DES MATIÈRES**

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DU PAYS: LOCALISATION DES INTERVENTIONS FINANCIÉES PAR LE FIDA</b>	<b>iv</b>
<b>RÉCAPITULATIF DU PORTEFEUILLE DU FIDA</b>	<b>v</b>
<b>RÉSUMÉ</b>	<b>vi</b>
<b>I. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SECTORIEL ET LA SITUATION DE LA PAUVRETÉ RURALE</b>	<b>1</b>
A. Le contexte économique du pays	1
B. Le secteur agricole	3
C. La pauvreté rurale	5
D. Contraintes et chances pour la réduction de la pauvreté rurale	6
E. Stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale	7
<b>III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE DU FIDA DANS LE PAYS</b>	<b>7</b>
<b>IV. CADRE STRATÉGIQUE DU FIDA</b>	<b>9</b>
A. Créneau stratégique du FIDA et axes d'intervention proposés	9
B. Principales possibilités d'innovations et d'interventions dans le cadre des projets	11
C. Possibilités de mobilisation et de partenariat avec les ONG et le secteur privé	13
D. Liens stratégiques possibles avec d'autres donateurs et institutions	13
E. Domaines de concertation	14
F. Mesures à prendre pour améliorer la gestion du portefeuille	14
G. Cadre indicatif de financement et programme de travail à horizon mobile	15

**APPENDICES**

<b>I. DONNÉES SUR LE PAYS</b>	<b>1</b>
<b>II. CADRE LOGIQUE</b>	<b>2</b>
<b>III. ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, POSSIBILITÉS ET MENACES</b>	<b>4</b>
<b>IV. CORRÉLATION ENTRE LES AXES INSTITUTIONNELS ET LE PROGRAMME PROPOSÉ POUR LE PAYS</b>	<b>7</b>
<b>V. ACTIVITÉS DES AUTRES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT – EN COURS D'EXÉCUTION ET PRÉVUES</b>	<b>8</b>
<b>VI. DIAGNOSTIC DU GROUPE CIBLE ET DES BESOINS PRIORITAIRES</b>	<b>10</b>
<b>VII. ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION CIBLE DU PROGRAMME DU FIDA À L'ODM-1 AU SÉNÉGAL RURAL POUR 2008</b>	<b>11</b>
<b>VIII. MISE EN ŒUVRE DU COSOP – PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>13</b>

**TAUX DE CHANGE**

Unité monétaire	=	Franc CFA (XOF)
1,00 USD	=	662 XOF
1,00 XOF	=	0,00151 USD

**POIDS ET MESURES**

Système métrique

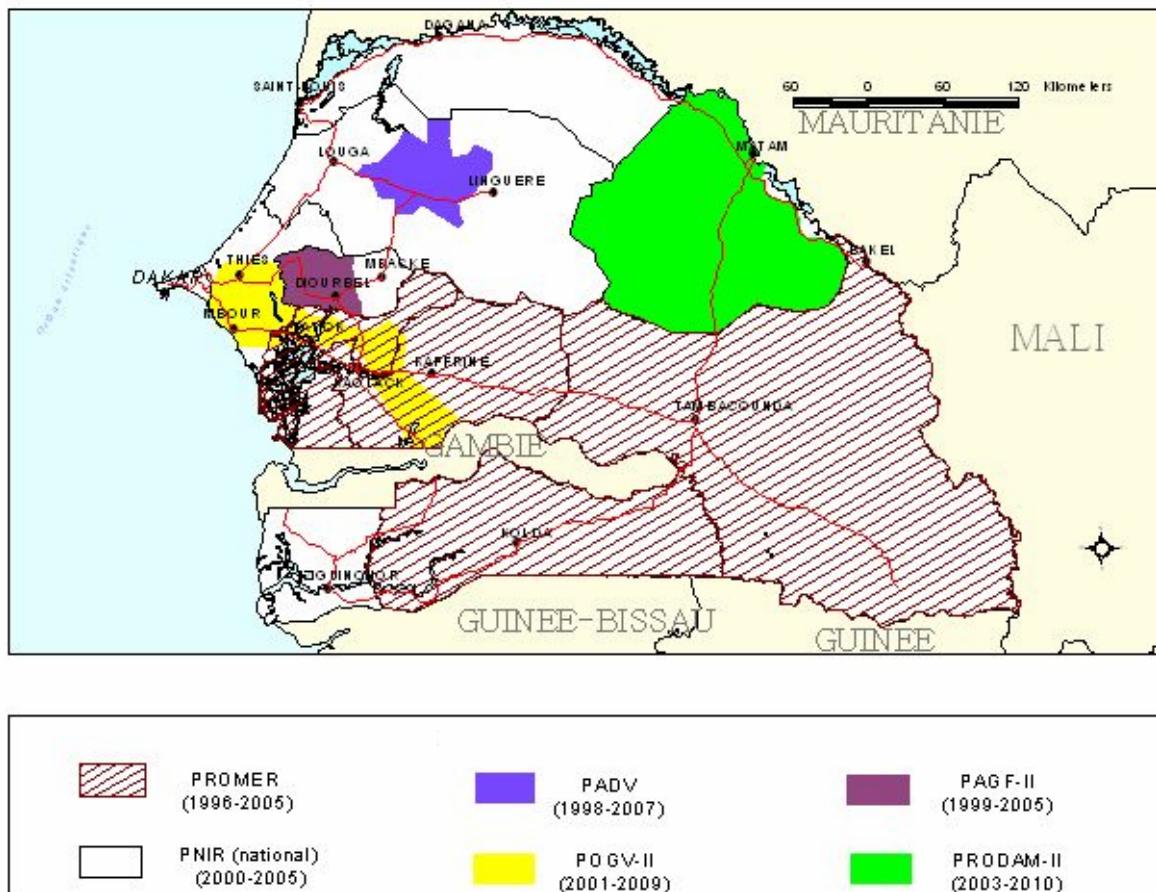
**SIGLES ET ACRONYMES**

CLCOP	Cadre local de concertation des organisations paysannes
CRCOP	Cadre régional de concertation des organisations paysannes
COSOP	Exposé des opportunités stratégiques de pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNDA	Programme national de développement agricole
PNIR	Programme national d'infrastructures rurales
PROCAPA	Programme complémentaire d'appui aux producteurs d'arachide
PROMER	Projet de promotion des microentreprises rurales
UGP	Unité de gestion des projets
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

**GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL**  
**Année budgétaire**

1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

**CARTE DU PAYS: LOCALISATION DES INTERVENTIONS FINANCIÉES PAR LE FIDA**



**Source:** FIDA

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## RÉCAPITULATIF DU PORTEFEUILLE DU FIDA

Nom du projet	Institution initiatrice	Institution coopérante	Conditions du prêt	Approbation par le Conseil d'administration	Entrée en vigueur du prêt	Date de clôture	Date d'achèvement du projet	Financement approuvé (en milliers de USD)	Décaissement (en % du montant approuvé)
Projet de développement rural intégré de M'Bour et Louga (PDRIML - 26-SE)	FIDA	BAfD	PF	18 déc. 79	13 juil. 81	30 juin 90	31 déc. 89	10 400	100
Projet de développement de l'agroforesterie (PAGF - S15-SE)	FIDA	BOAD	PF	30 nov. 88	07 nov. 89	30 juin 98	31 déc. 97	8 300	100
Deuxième projet de petites opérations rurales (PPOR-II - S18-SE)	Banque mondiale: IDA	Banque mondiale: IDA	PF	13 sept. 89	05 mars 90	30 juin 99	31 déc. 98	5 100	100
Projet de développement agricole dans le département de Matam (PRODAM - S30-SE)	FIDA	BOAD	PF	11 déc. 91	27 avr. 93	31 déc. 00	30 juin 00	11 700	100
Projet d'organisation et de gestion villageoises (POGV - 315-SE)	FIDA	BOAD	PF	02 déc. 92	13 août 93	31 déc. 99	30 juin 99	5 800	100
Projet d'appui aux microentreprises rurales (PROMER - 402-SN & S47-SN)	FIDA	BOAD	PF	06 déc. 95	03 janv. 97	31 mars 05	30 sept. 04	5 000	81
Projet d'aménagement et de développement villageois (PADV - 462-SN)	FIDA	BOAD	PF	04 déc. 97	09 août 99	30 juin 07	31 déc. 06	6 900	31
Projet agroforestier de lutte contre la désertification - PAGF II (PAGF-II - 489-SN)	FIDA	BOAD	PF	02 déc. 98	01 sept. 99	31 déc. 05	30 juin 05	5 850	46
Projet national d'infrastructures rurales (PNIR - 524-SN)	Banque mondiale: IDA	Banque mondiale: IDA	PF	09 déc. 99	08 fév. 01	30 sept. 05	31 mars 05	5 400	38
Projet d'organisation et de gestion villageoises - Phase II (POGV-II - 546-SN)	FIDA	BOAD	PF	07 déc. 00	16 juil. 01	31 mars 09	30 sept. 08	10 700	20
Projet de développement agricole de Matam - Phase II (PRODAM-II - 608-SN)	FIDA	BOAD	PF	10 avr. 03	01 nov. 03	30 juin 12	31 déc. 11	9 150	6

Note: BAfD = Banque africaine de développement

BOAD = Banque ouest-africaine de développement

IDA = Association internationale de développement

PF = Particulièrement favorables

## RÉSUMÉ

1. **Généralités.** Le présent exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP) est le résultat d'un processus participatif qui a associé les différents partenaires sénégalais à toutes les étapes de sa préparation. Il est censé constituer une feuille de route commune au FIDA et à ses partenaires sénégalais pour l'exécution du Programme de coopération entre le FIDA et le Sénégal, en vue de renforcer la lutte contre la pauvreté rurale au cours des cinq prochaines années. L'élaboration de ce COSOP a démarré avec une évaluation du portefeuille de projets du pays effectuée dans le courant de 2003.

2. À partir de 1994, la dévaluation de 50% du franc CFA, l'augmentation des flux d'aides et une gestion économique rigoureuse ont permis au Sénégal d'atteindre un taux moyen de **croissance du produit intérieur brut (PIB)** de 5,5% en termes réels. Des progrès remarquables ont également été accomplis en matière de gestion financière et de gouvernance publique. La dernière décennie a par ailleurs été marquée par l'approfondissement de la décentralisation et un fort développement des organisations de la société civile. Cependant, le niveau de vie de la population ne s'est pas amélioré, en raison notamment de la faible capacité de l'économie à créer des emplois durables et de l'insuffisance des ressources affectées aux secteurs sociaux.

3. **Secteur agricole.** Alors que la croissance démographique, déjà forte, augmente régulièrement, la hausse de la demande de produits agricoles n'est pas accompagnée d'une augmentation suffisante de la production. Le secteur agricole, essentiellement composé de petites exploitations familiales, traverse une crise profonde en raison à la fois de contraintes naturelles (baisse et irrégularité croissante de la pluviométrie, dégradation des ressources naturelles), de l'insuffisance des services d'appui en raison du dégagement précipité de l'État, de la faiblesse des investissements privés et de la baisse de compétitivité de l'agriculture sénégalaise. L'émergence d'organisations paysannes dynamiques et de mieux en mieux structurées, le développement de spéculations nouvelles et l'ouverture de nouveaux marchés, notamment dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), ouvrent cependant des perspectives plus encourageantes.

4. **Pauvreté rurale.** La pauvreté frappe entre 72 et 88% de la population rurale, qui vit en majorité de l'agriculture et de l'élevage. Les ruraux pauvres consacrent plus de terres aux cultures vivrières qu'aux cultures de rente, en partie à cause des petites surfaces dont ils disposent et de la nécessité d'assurer d'abord l'alimentation de la famille, mais aussi à cause du manque de ressources pour acheter semences, engrains et matériel agricole. Ils ont aussi un accès plus difficile au crédit et aux services d'appui. Cette situation, conjuguée à la faiblesse et à l'irrégularité des précipitations, conduit à la dégradation de la productivité qui, à son tour, se reflète sur les revenus et sur le niveau d'autoconsommation. Les femmes jouent un rôle fondamental dans la mobilisation de ressources additionnelles et sont souvent au cœur des stratégies de diversification. Toutefois, alors que 70% des dépenses mensuelles sont affectées à l'alimentation, la majorité des ménages ruraux ne peut assurer les trois repas quotidiens.

5. **Le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP),** approuvé en 2002, constitue le cadre de référence pour l'élaboration des politiques sectorielles. Il poursuit trois objectifs principaux: i) le doublement du revenu par habitant d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie, ii) la généralisation de l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base, et iii) l'élimination de toutes les formes d'exclusion et l'instauration de l'égalité entre les sexes.

6. **Enseignements tirés de l'expérience du FIDA au Sénégal.** Les leçons de l'expérience qui ont été dégagées au cours de l'évaluation du portefeuille de projets du pays mentionné plus haut portent notamment sur: i) la nécessité d'articuler les projets au sein d'un programme cohérent, permettant de développer les synergies et les complémentarités, et de fonder (et d'infléchir) le dialogue sur les

politiques, ii) l'approfondissement de l'approche de lutte contre la pauvreté, pour qu'elle soit plus inclusive et dynamique, iii) le renforcement de la démarche de "développement local", en s'appuyant sur des organisations paysannes autonomes et des partenariats locaux, iv) l'amélioration de l'accès des ruraux pauvres aux services financiers, et v) le renforcement des outils de pilotage stratégique du programme par la création d'un mécanisme de concertation et une amélioration des systèmes de suivi-évaluation.

7. **Cadre stratégique du FIDA.** Ce COSOP prévoit la mise en place et la consolidation d'un véritable programme du FIDA au Sénégal rassemblant de façon cohérente des activités de nature diverse. Le programme a pour but d'aider les pouvoirs publics et les partenaires locaux à appliquer la politique de développement agricole et rural du Sénégal en vue d'objectifs communs et selon une approche stratégique commune destinée à promouvoir les initiatives locales et offrir une base pour la réflexion, l'apprentissage et le dialogue sur les politiques nationales. Ce montage doit favoriser l'harmonisation des approches et le développement des synergies entre les projets et produire un impact renforcé. Le nouveau programme concentrera ses opérations sur les régions visées par les projets en cours, en s'attachant à développer les complémentarités entre les projets du FIDA et d'autres projets au sein d'une même région.

8. **L'objectif primordial** de la stratégie retenue pour le pays est de contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire (ODM), et plus particulièrement du premier objectif, à savoir la réduction de la pauvreté. En suscitant et en accompagnant les initiatives locales visant à augmenter les revenus des ruraux pauvres et à améliorer leurs conditions de vie, dans une perspective de parité hommes-femmes. D'ici 2008, le programme devrait contribuer à réduire de 8% le nombre de ruraux considérés comme pauvres en 2000.

9. **Les objectifs spécifiques** du programme sont les suivants: i) **renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations**, pour leur permettre d'exercer de nouvelles responsabilités, de prendre une part plus active à la concertation en matière de développement local, et de développer les partenariats avec les autres acteurs du monde rural (services financiers, services techniques, acteurs des filières et autres projets), tant au niveau local que régional; ii) **accroître la productivité des activités économiques en milieu rural**, en mettant l'accent sur l'élargissement de la gamme productive, l'accès aux technologies adaptées, la gestion des ressources naturelles et le renforcement des infrastructures; et iii) **améliorer l'accès aux marchés et aux services financiers** en améliorant l'accès aux savoirs et à l'information sur les possibilités de débouchés ainsi qu'aux services financiers nécessaires.

10. **Les possibilités de liens avec d'autres donateurs et institutions et de constitution de partenariats** sont multiples au Sénégal. La communauté des donateurs aide très activement les pouvoirs publics à appliquer leur stratégie de développement et de réduction de la pauvreté, qui a été énoncée dans le DSRP en 2002. L'existence d'organisations paysannes faîtières dynamiques bien implantées dont l'influence se fait sentir au-delà du Sénégal et avec lesquelles le FIDA a des relations de longue date - même si elles ont été tumultueuses – constitue une chance exceptionnelle pour le Fonds.

11. **Domaines de concertation.** Plusieurs processus seront mis au point pour rapprocher le FIDA de ses partenaires et faciliter la concertation sur les grandes orientations. Il s'agira notamment: i) de créer un mécanisme officiel de concertation pour le FIDA et ses partenaires sénégalais où les organisations paysannes seront fortement représentées; ii) d'assurer la participation du FIDA au groupe thématique des bailleurs sur le développement rural et la sécurité alimentaire; iii) de recruter un responsable de l'appui du FIDA sur le terrain au Sénégal dans le cadre du programme pilote concernant la présence du FIDA sur le terrain et iv) l'utilisation de la plate-forme régionale multibailleurs basée à Dakar pour la concertation politique sur le développement rural en faveur des pauvres. En plus de l'aide aux autorités pour l'application de la nouvelle loi cadre relative au

développement agro-sylvo-pastoral, le FIDA fera appel à son expérience et tirera parti de sa présence au niveau villageois ainsi que dans le programme plus vaste de décentralisation pour engager un dialogue sur les grandes orientations dans les domaines de la décentralisation et des services induits par la demande des paysans pauvres. Le Fonds s'efforcera également d'aider à expérimenter des méthodologies innovantes pour la prise en compte des plus pauvres et pour le suivi et l'évaluation.

**12. Mesures à prendre pour améliorer la gestion du portefeuille.** La mise en œuvre des orientations préconisées par le programme et le renforcement de son impact nécessiteront certaines adaptations de la gestion du portefeuille: i) une conception plus souple des projets, ii) l'intégration systématique des femmes dans les activités, iii) des stratégies précises de pérennisation pour les unités de gestion des projets (UGP), iv) la participation des organisations paysannes et des élus locaux aux activités de mise en œuvre, v) le renforcement de la présence du FIDA au Sénégal et vi) le renforcement des mécanismes d'appui à l'exécution, y compris la supervision.

**13. Service de la dette.** En 2000, le FIDA a contribué à l'allègement de la dette du Sénégal au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés pour un montant correspondant à 2,4 millions de DTS, qui seront disponibles à la date de l'atteinte du point d'achèvement, qui d'après les prévisions actuelles devrait se situer au premier semestre 2004.

**14. Cadre indicatif de financement et programme de travail à horizon mobile.** Étant donné la performance économique du Sénégal depuis dix ans par rapport à d'autres pays de la région et conformément à la recommandation formulée lors de l'évaluation du portefeuille de projets du pays, il est proposé de maintenir les engagements du Fonds aux niveaux enregistrés depuis dix ans, à savoir une **enveloppe de prêts** de 20 à 30 millions de USD pour les cinq années sur lesquelles porte le présent COSOP. Une série d'activités complémentaires financées par des dons sera également mise en œuvre et le programme bénéficiera d'un certain nombre d'initiatives régionales et institutionnelles du FIDA. Dans le cadre du système d'allocation fondé sur la performance maintenant approuvé, le montant ci-dessus pourra être encore affiné. De plus, on examinera le COSOP au début de la troisième année pour faire le point des réalisations et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie proposée. À cette occasion, les progrès accomplis dans la formulation du cadre politique pour le secteur agricole seront évalués et l'on examinera de près les modalités de sa mise en œuvre en même temps que le rôle et la place accordés aux organisations paysannes. La stratégie ainsi que la portée et la dimension du programme seront revues en fonction des conclusions tirées de cet examen.

**15.** Le portefeuille actuel du FIDA comprend six projets d'investissement sur prêt. Le Fonds envisage de contribuer au **financement de deux nouveaux projets**: i) une deuxième phase du projet de promotion des microentreprises rurales (PROMER) et ii) un projet destiné à développer et consolider les filières structurantes locales. Il sera également mené une série d'**activités complémentaires** financées par des dons, et le programme bénéficiera de plusieurs initiatives régionales du FIDA.

## RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

### EXPOSÉ DES OPTIONS ET STRATÉGIES D'INTERVENTION POUR LE PAYS

#### I. INTRODUCTION

1. Cet exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays (COSOP) constitue la feuille de route commune au FIDA et à ses partenaires sénégalais pour l'exécution du Programme de coopération entre le FIDA et le Sénégal. Il est le fruit d'une collaboration qui a associé les représentants des organisations paysannes et féminines, le secteur privé ainsi que des collectivités décentralisées, les autorités gouvernementales, les équipes des projets en cours d'exécution et le FIDA. Le processus de préparation du COSOP a démarré avec une évaluation du portefeuille de projets du pays effectuée par le Bureau de l'évaluation du FIDA en 2002-2003. Les conclusions et recommandations formulées à la suite de cette évaluation, y compris certains principes directeurs pour la formulation d'une nouvelle stratégie, ont été examinées par toute une gamme de partenaires lors d'un atelier tenu à Saly en juillet 2003. Il a été créé un comité de pilotage composé de divers représentants des autorités et des ministères de tutelle, des directeurs des projets en cours, des représentants des communautés rurales ainsi que des organisations paysannes et féminines. Le comité a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe du FIDA pour mettre au point le COSOP. De nombreuses parties prenantes ont été consultées à Dakar et dans les zones rurales, et une première ébauche du COSOP a été examinée par un comité technique restreint au Ministère de l'agriculture puis soumise au comité de pilotage. Après plusieurs étapes et échanges entre le FIDA et le comité, une nouvelle version a été présentée à un atelier organisé à Dakar le 19 décembre 2003, au cours duquel elle a été discutée, modifiée et validée par tous les partenaires.

#### II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET SECTORIEL ET LA SITUATION DE LA PAUVRETÉ RURALE

##### A. Le contexte économique du pays

2. Situé en Afrique de l'Ouest, en bordure de l'océan Atlantique, le Sénégal couvre une superficie de 196 722 km<sup>2</sup>. Le climat est sec, avec des températures moyennes élevées et une pluviométrie faible et irrégulière. Le pays est divisé en six régions agroécologiques. Au nord, on distingue la vallée du fleuve Sénégal où se pratique l'agriculture fluviale, en particulier rizicole et maraîchère, et la zone sylvo-pastorale où l'on pratique l'élevage extensif et le maraîchage. Le centre, qui représente 40% des terres cultivées, est la région qui produit traditionnellement l'arachide, principale culture de rente. La zone littorale des Niayes est spécialisée dans le maraîchage, l'arboriculture et la pêche, et le sud-est abrite la zone agro-sylvo-pastorale. Enfin, au sud, la région naturelle de la Casamance recèle un potentiel agricole considérable, qui devrait connaître un nouvel essor avec les perspectives ouvertes par le retour de la paix. Le Sénégal compte une population de 10,1 millions d'habitants, qui croît à un rythme annuel moyen de 2,7%. De 1960 à 2000, la population a été multipliée par trois. La population urbaine augmente cependant beaucoup plus vite, à raison de 4% par an. Le taux d'urbanisation élevé (47%) reflète l'important exode rural et l'attrait exercé par la capitale, Dakar, qui abrite un cinquième de la population du pays. Près de la moitié de la population a moins de 15 ans<sup>1</sup>.

3. **Une économie où le secteur agricole conserve une place très importante.** Avec 60% du PIB, le secteur tertiaire contribue majoritairement à la richesse nationale, ce qui reflète à la fois le rôle économique et commercial que joue le Sénégal dans la sous-région, et la part encore déterminante conservée par l'État dans l'économie nationale, en dépit des réformes engagées en matière de

---

<sup>1</sup> Source des données: Ministère de l'économie et des finances, 2003, et estimations de l'ONU pour 2003.

libéralisation. Néanmoins, l'agriculture demeure la principale source de revenus pour la majorité de la population: alors qu'elle ne contribue au PIB qu'à raison de 20%, elle emploie encore plus des trois quarts de la population active. Le secteur secondaire représente 20% du PIB et est relativement diversifié, avec une place importante pour les agro-industries et l'industrie minière<sup>2</sup>. Globalement, la diversification économique reste cependant insuffisante, et, avec une demande intérieure solvable faible, l'économie reste fortement tributaire des exportations d'un nombre limité de produits, pour lesquels la demande mondiale est en baisse.

**4. Une performance économique positive.** Jusqu'au milieu des années 90, la croissance économique est restée globalement faible. À partir de 1994, la dévaluation de 50% du franc CFA, l'augmentation des flux d'aides, et une gestion économique rigoureuse ont permis d'atteindre un taux de croissance moyen du PIB de 5,5% en termes réels. En matière de gestion financière, des progrès remarquables ont été atteints avec, en 2002, un excédent budgétaire de base de 1,9% du PIB contre un déficit de -0,8% du PIB l'année précédente, du fait de la prise en charge des dépenses d'assainissement des filières arachide et électricité. Le déficit budgétaire global hors dons s'est sensiblement amélioré, passant de 3,9% à 3,1% du PIB entre 2001 et 2002. Les dépenses ont augmenté de 5,4% en 2002 par rapport à 2001, les dépenses courantes connaissant une baisse de 8% compte tenu de la non-reconduction des dépenses liées à l'assainissement des secteurs arachide et électricité, alors que les dépenses en capital ont fortement progressé du fait de l'accroissement substantiel des tirages de projets. En 2002, les recettes budgétaires ont progressé de 10,3% par rapport à 2001, portant ainsi le taux de pression fiscale à 17,9% contre 17,1% en 2001. En 2002, l'encours de la dette publique représentait 72,6% du PIB. Ce niveau devrait sensiblement baisser à partir du premier trimestre 2004 (date présumée pour l'atteinte du point d'achèvement) du fait de l'allègement attendu au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. L'inflation en 2002 s'est stabilisée à 2,3%, compte tenu de l'effet en année pleine de l'instauration du taux unique de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 18% en septembre 2001<sup>3</sup>. L'État poursuit son désendettement bancaire et a de plus en plus recours au marché financier sous-régional en lieu et place du financement monétaire de la Banque centrale. Les priorités du gouvernement en matière de réformes portent sur la simplification et le développement de la fiscalité, la poursuite des privatisations et la promotion du secteur privé. Le principal défi reste cependant l'augmentation de la croissance et une meilleure répartition de ses bénéfices en vue de réduire durablement la pauvreté.

**5. Un faible indice de développement humain.** En effet, en dépit de cette bonne performance économique, le niveau de vie de la population ne s'est pas amélioré, en raison notamment de la faible capacité de l'économie à créer des emplois durables et de l'insuffisance des ressources affectées aux secteurs sociaux. Avec un PIB par habitant estimé à 600 USD en 2001, une espérance de vie à la naissance de 54 ans et un taux d'alphabétisation qui ne dépasse pas 40% de la population adulte, l'indice 2002 de développement humain pour le Sénégal n'est que de 0,4316, ce qui lui vaut d'occuper la 154<sup>e</sup> place au classement des 175 pays. En réalité, la pauvreté s'est aggravée et l'on estime que 54% des ménages vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté (soit avec moins de 2 400 calories par équivalent adulte et par jour). L'index sexospécifique de développement humain est de 0,420, plaçant le Sénégal au 128<sup>e</sup> rang<sup>4</sup>.

**6. La transformation progressive de la relation État-société civile.** Le caractère démocratique affirmé de l'État sénégalais s'est traduit ces dernières années par une augmentation progressive de la participation des citoyens au pouvoir de décision, en particulier au niveau local. En 1996, des compétences nouvelles ont été dévolues aux collectivités locales en matière de gestion des ressources naturelles, de planification et d'aménagement du territoire. La mise en œuvre de la décentralisation reste toutefois confrontée à la faiblesse des ressources financières dont disposent les collectivités et à

<sup>2</sup> Source des données: Economist Intelligence Unit, Country Profile, 2003.

<sup>3</sup> Source des données: Economist Intelligence Unit, Country Profile, 2003

<sup>4</sup> Source des données: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Rapport sur le développement humain, 2001 et 2002.

la faible capacité des élus à formuler et piloter des politiques de développement. Par ailleurs, les organisations de la société civile se sont fortement développées au cours de la dernière décennie, traduisant une volonté des citoyens à la fois de prendre en main la résolution de certains de leurs problèmes, et de devenir des interlocuteurs reconnus tant des structures gouvernementales que des bailleurs de fonds. La dynamique associative qui se développe dans le monde rural sénégalais, où elle constitue une forme de réponse au désengagement de l'État, est parmi les plus fortes d'Afrique de l'Ouest.

#### B. Le secteur agricole

7. L'agriculture sénégalaise est caractérisée par la prédominance des exploitations familiales qui occupent plus de 60% de la population et sont responsables de 95% de l'activité agricole. La plupart des exploitations sont polyactives, la diversification des activités permettant de réduire les risques qui pèsent sur la production agricole. Les principales productions agricoles sont l'arachide, les céréales (sorgho, mil, riz et maïs), le manioc et les produits de contre-saison. En outre, la majorité des exploitations pratique l'élevage, qui contribue aussi à la réduction de la vulnérabilité des ménages.

8. **Un secteur en difficulté.** Bien que le gouvernement accorde depuis de nombreuses années une grande priorité à l'agriculture, une grande partie de la population n'a pas accès à une alimentation suffisante, particulièrement en milieu rural. Alors que la croissance démographique augmente régulièrement, la hausse de la demande de produits agricoles ne s'est pas accompagnée d'une augmentation suffisante de la production. Pour combler ce déficit, le Sénégal a recours aux importations de céréales, qui satisfont 60% des besoins nationaux. L'élevage, qui occupe environ 350 000 familles parmi les plus vulnérables du monde rural, n'assure qu'une consommation de viande en forte régression (11 kg/an/habitant en 1997 contre 20 kg/an/habitant en 1960). La performance des cultures de rente est, elle aussi, modeste. En revanche, la production horticole et fruitière constitue une source de diversification de plus en plus importante pour les petites exploitations, même si elle est encore principalement écoulée sur le marché local. Néanmoins, le revenu réel généré par l'agriculture a diminué de - 1,7% de 1967 à 1998, alors que la population a pratiquement doublé.

9. **Les contraintes.** Le secteur agricole traverse une crise profonde qui affecte sérieusement les conditions de vie de la population rurale. Les petites exploitations familiales sont confrontées à un faisceau de contraintes tant naturelles que structurelles:

- **La pluviométrie.** La faiblesse et la fluctuation croissante de la pluviométrie ont conduit à une baisse de la productivité. Une part plus importante des récoltes est consommée par les familles, dont le pouvoir d'achat diminue, ce qui limite aussi le marché des petites entreprises rurales. L'irrégularité de la pluviométrie affecte en outre le comportement des agriculteurs, qui optent pour des systèmes culturaux demandant un investissement minimum mais induisant un faible rendement.
- **La dégradation des ressources naturelles.** L'augmentation de la population a entraîné une surexploitation des terres, la disparition des périodes de jachère et la diminution de la fertilité des sols. Des terres marginales sont mises en culture et les pâturages se réduisent.
- **L'insuffisance des services d'appui.** Le désengagement de l'État ainsi que les restructurations précipitées du secteur agricole ont eu pour conséquences une insuffisance de conseils techniques et des difficultés d'accès aux intrants. Celles-ci se sont traduites par une forte baisse de l'utilisation des engrains et des semences améliorées et un retour à des pratiques traditionnelles aggravant la dégradation des sols.
- **La faiblesse des investissements privés.** La faiblesse des revenus, conjuguée à l'insuffisance des systèmes de crédit en milieu rural, limite les capacités d'investissement des agriculteurs et les possibilités d'intensification des cultures. L'effacement régulier des dettes des emprunteurs constitue un frein majeur au développement d'un système durable de financement décentralisé.

- **La productivité et la compétitivité de l'agriculture reculent.** La libéralisation des échanges soumet désormais directement les petits producteurs locaux à la concurrence du marché international, et les productions d'exportation traditionnelles (arachide, coton) sont confrontées à des conditions de marché de plus en plus défavorables. En outre, dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la libre circulation des produits du cru et la mise en place du tarif extérieur commun en 2000 ont affecté la compétitivité des filières locales qui sont soumises à la concurrence de produits importés et vendus moins cher, notamment le riz, la pomme de terre et l'oignon. Au plan local, les producteurs sont en outre confrontés à la faible organisation des filières et des marchés ainsi qu'au manque d'information.

10. De façon générale, alors que les femmes assurent l'essentiel des dépenses quotidiennes de la famille, elles ont plus difficilement accès que les hommes au crédit, à la terre et au logement, aux services de vulgarisation et aux moyens de production. En sus de leurs activités productives (notamment culture et petit élevage), elles sont responsables des travaux domestiques, qui alourdissent considérablement leur charge de travail du fait de l'utilisation de technologies obsolètes et fortes consommatrices de temps.

11. **La crise de la filière arachide.** Près des trois quarts des exploitations familiales cultivent l'arachide, qui constitue la principale source de revenus monétaires des ruraux. La filière traverse depuis une quinzaine d'années une crise profonde causée à la fois par l'irrégularité de la pluviométrie, l'utilisation insuffisante d'intrants, la chute des cours et de la demande au niveau mondial, et la baisse du prix payé au producteur. Ces difficultés ont été accentuées par le désengagement précipité de l'État d'une partie de la filière. Alors que la privatisation de l'entreprise d'État chargée de la commercialisation est prévue, les producteurs commencent à s'organiser pour répondre aux insuffisances, notamment avec l'appui du FIDA dans le cadre du Programme complémentaire d'appui aux producteurs d'arachide (PROCAPA) financé par un don du Département du développement international (DFID), et mené en étroite collaboration avec deux projets en cours soutenus par le FIDA avec un cofinancement: le projet d'organisation et de gestion villageoises - Phase II (POGV II) et le projet agroforestier de lutte contre la désertification – phase II (PAGF- II). La concurrence d'huiles végétales moins chères limite cependant les perspectives d'amélioration du marché mondial. En revanche, il existe un débouché prometteur pour l'arachide de bouche avec une perspective de profit plus élevé pour les planteurs.

12. **Les atouts.** S'appuyant sur la diversification traditionnelle des exploitations agricoles, des tentatives sont faites pour développer de nouvelles filières, adaptées aux caractéristiques des différentes zones agroécologiques et disposant de marchés ciblés (fruits et légumes, sésame, variétés améliorées de mil de sorgho et de manioc). De nouveaux marchés apparaissent au plan local, mais aussi au niveau sous-régional avec la mise en place de la zone de libre-échange de l'UEMOA et l'harmonisation des politiques agricoles nationales autour de la politique agricole de l'Union. Par ailleurs, les agriculteurs ont pris conscience de la nécessité de prendre en main leurs intérêts et se regroupent pour organiser l'approvisionnement en intrants, disposer de crédit adapté et faciliter la commercialisation. Ces organisations sont encore jeunes mais elles font preuve d'un réel dynamisme et constituent d'ores et déjà des partenaires incontournables du développement local. L'émergence de structures paysannes faîtières dynamiques a par ailleurs permis aux producteurs agricoles de devenir des interlocuteurs reconnus par les structures gouvernementales ainsi que les bailleurs de fonds. Le renforcement de la décentralisation, avec l'élargissement des compétences attribuées aux collectivités locales, devrait aussi faciliter la participation des organisations paysannes au développement local.

13. **Vers la libéralisation et la responsabilisation des acteurs.** Le Programme d'ajustement du secteur agricole (1995) préconisait la limitation du rôle de l'État, la libéralisation des prix ainsi que la privatisation de la production, du financement et de la commercialisation de la production agricole. En 1999, la Lettre de politique pour le développement rural décentralisé a défini une stratégie à l'horizon 2015 basée sur la synergie entre tous les acteurs ruraux ainsi que sur la promotion du

développement local par la poursuite des réformes institutionnelles de la décentralisation, le renforcement des capacités des populations rurales et le financement d'actions décentralisées. Il n'existe pas de document récent qui définit une politique de développement agro-sylvo-pastoral. Cependant, un projet de loi cadre agro-sylvo-pastorale est en voie d'approbation. Il vise l'amélioration des revenus et des conditions de vie en milieu rural en favorisant l'essor d'une agriculture plus intensive, diversifiée et durable, en promouvant l'émergence d'un entreprenariat agricole compétitif, et en appuyant le développement d'une économie non agricole en milieu rural. Il prévoit d'assurer la parité des droits des hommes et des femmes et d'accorder aux femmes des facilités d'accès au foncier et au crédit. Il est aussi prévu de donner la priorité à l'insertion des jeunes dans les métiers de l'agriculture. Enfin, le Programme national de développement agricole (PNDA) ainsi que le Programme national de développement de l'élevage (PNDE), en cours d'élaboration, devraient fournir un cadre de concertation et de coordination pour les interventions de mise en œuvre de la future loi cadre. Par ailleurs, le plan d'opérations sur la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) à travers la gestion durable des ressources naturelles, et de l'environnement définit les grandes orientations pour 2003-2005. Dans le domaine de la gestion des ressources naturelles le plan prévoit de renforcer les capacités de gestion et l'implication des acteurs locaux, de valoriser les ressources forestières et l'agroforesterie et de lutter contre la désertification par le reboisement ainsi que la protection et l'aménagement des forêts et bassins versants.

**14. Un dispositif d'appui en voie de restructuration.** Le Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (MAH) est en cours de restructuration et devrait pouvoir se concentrer désormais sur sa mission de service public, c'est-à-dire l'orientation des services et des activités du secteur, le suivi et la coordination des actions de développement agricole ainsi que la réglementation et le contrôle. Neuf directions nationales fournissent les orientations de politique agricole à des directions régionales du développement rural (DRDR), chargées de les traduire en programmes régionaux et de conseiller les collectivités locales en matière de développement agricole. Une société mixte, l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR), a été créée en 2001 pour mettre en place un réseau national d'appui-conseil répondant à la demande des agriculteurs et des ruraux. Enfin, il est prévu d'adapter les institutions de recherche de façon qu'elles puissent proposer des innovations technologiques mieux adaptées aux besoins des producteurs et plus accessibles. Le Ministère de l'élevage, tout récemment créé, dispose d'un bon maillage de représentations aux niveaux régional, départemental et des communautés rurales. Un renforcement institutionnel est envisagé au niveau national, où il n'existe actuellement qu'une seule direction.

### **C. La pauvreté rurale**

**15. Plus de la moitié de la population est pauvre.** On estimait en 1994 que 58% des ménages sénégalais vivaient au-dessous du seuil de pauvreté. Cette proportion a légèrement baissé en 2001, avec 54% de ménages pauvres, ce qui s'explique par l'accroissement du revenu par habitant. Pourtant, la perception des ménages est que la pauvreté s'est aggravée: 65% des ménages se considèrent comme pauvres, tandis que 64% estiment être plus pauvres aujourd'hui qu'il y a 5 ans.

**16. Les pauvres vivent majoritairement en milieu rural.** La pauvreté frappe entre 72% et 88% de la population rurale. Les zones les plus touchées se situent au centre, au sud et au nord-est, où la production est essentiellement agricole et moins diversifiée. Ceci s'explique par la vulnérabilité de l'agriculture aux chocs extérieurs (pluviométrie aléatoire et dégradation des termes de l'échange), mais aussi par une répartition inégale des investissements publics.

**17. Pauvreté rurale.** En milieu rural, alors que 70% des dépenses mensuelles sont consacrées à l'alimentation, la majorité des ménages ne peut assurer les trois repas quotidiens. L'accès aux soins de santé est limité, avec la concentration de près des trois quarts du personnel de santé dans les deux grandes villes, Dakar et Thiès. Fort heureusement, l'incidence du VIH/sida reste faible, avec seulement 80 000 personnes atteintes, d'après les chiffres notifiés. Cette situation s'explique en grande partie par la réaction rapide et l'engagement dynamique des autorités, qui ont mis sur pied un

programme d'information et de prévention couvrant l'ensemble du pays, avec l'appui du programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), entre autres. L'accès à l'éducation est également plus difficile en milieu rural, avec un taux d'alphabétisation de 24%, contre 57% en milieu urbain. Le taux d'accès à l'eau potable est de 70% des ménages mais il masque de fortes disparités entre régions. Les ménages ruraux ont aussi moins accès aux revenus provenant des transferts des travailleurs émigrés et ont plus de difficultés à obtenir des prêts, et à avoir accès aux services d'appui et aux intrants.

#### **D. Constraintes et chances pour la réduction de la pauvreté rurale**

18. **Les femmes semblent plus adaptables**, en particulier si elles ne sont pas chefs de ménage, ont un accès limité aux facteurs de production, à l'information et à l'éducation. Seulement 29% des femmes de plus de 15 ans sont alphabétisées, pour 51% d'hommes. Les femmes sont aussi moins associées au pouvoir de décision. Cependant, les hommes chefs de ménage se considèrent comme pauvres plus fréquemment (67%) que les femmes (59%). Cela ne signifie pas que les femmes sont moins pauvres que les hommes mais pourrait s'expliquer par le fait que, lorsqu'elles en ont la possibilité, elles mobilisent les ressources plus efficacement que les hommes, et qu'elles les utilisent de façon plus efficiente en les affectant aux besoins de base de la famille.

19. **Centralité des cultures vivrières**. Les ruraux pauvres sont en majorité agriculteurs ou éleveurs. Ils consacrent plus de terres aux cultures vivrières qu'aux cultures de rente, tout d'abord en raison des petites surfaces dont ils disposent et de la nécessité d'assurer d'abord l'alimentation de la famille mais aussi en raison du manque de ressources pour acheter des semences améliorées, des engrains et du matériel agricole. Les paysans pauvres ont plus difficilement accès aux intrants mais aussi au crédit et aux services d'appui. Cette situation, conjuguée à la faiblesse et à l'irrégularité des précipitations, conduit à l'épuisement des sols et à la baisse de la productivité qui, à son tour, se fait sentir sur les revenus et sur le niveau d'autoconsommation.

20. **Activités non agricoles de complément**. La diversification des activités permet d'assurer soit un complément d'alimentation, soit des revenus supplémentaires pour assurer les dépenses quotidiennes. Ainsi les ménages les plus pauvres ont recours à la cueillette des produits forestiers, au maraîchage, au petit commerce, à l'embouche, etc. Les femmes jouent un rôle fondamental dans la mobilisation de ressources additionnelles et sont souvent au cœur des stratégies de diversification. Toutefois la plupart des activités non agricoles, et en particulier l'artisanat, nécessitent la mobilisation de moyens financiers dont, faute d'accès au crédit, les plus pauvres ne disposent pas. L'alternative consiste alors à vendre leur principale ressource, c'est-à-dire leur force de travail, comme travailleurs agricoles saisonniers, ou comme employés de maison dans les villes. L'exode rural est majoritairement le fait des jeunes, qui se déplacent massivement vers les villes, voire à l'étranger, d'où ils contribuent souvent à l'entretien de la famille. Les réseaux de solidarité, qui se sont fortement développés au cours de la dernière décennie avec la multiplication des groupements d'intérêt économique et de promotion féminine, constituent une forme de réponse plus durable à la précarité.

21. **Faiblesse de l'environnement économique et social**. La croissance du secteur agricole est freinée par la faible productivité agricole, par la limitation des exportations, par la difficulté à trouver des alternatives rentables à la production de l'arachide et par la fluctuation des cours des matières premières. Tant les agriculteurs que les artisans sont en outre confrontés à la faiblesse de l'environnement économique: manque d'accès au crédit, insuffisance des services d'appui-conseil, insuffisance des infrastructures d'accompagnement, difficultés d'approvisionnement en matières premières et en intrants, étroitesse des marchés et faiblesse du pouvoir d'achat. Sur le plan social, la distribution inégalitaire des investissements pénalise les régions rurales.

## **E. Stratégie nationale de réduction de la pauvreté rurale**

22. Le DSRP approuvé en 2002 définit les orientations politiques du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté et constitue le cadre de référence pour l'élaboration des politiques sectorielles. Il poursuit trois **objectifs** principaux: i) le doublement du revenu par habitant d'ici 2015, dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie; ii) la généralisation de l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base; et iii) l'élimination de toutes les formes d'exclusion et l'instauration de l'égalité entre les sexes.

23. **Quatre axes stratégiques** ont été définis: i) **création de richesses**: la majorité des pauvres vivant de l'agriculture, les interventions sont centrées en priorité sur l'appui au développement des cultures et de l'élevage ainsi que sur la promotion de l'emploi rural non agricole. Les mesures complémentaires concernent la création d'un environnement macroéconomique favorable, la promotion des investissements et des exportations et l'amélioration de l'accès au crédit; ii) **renforcement des capacités et promotion des services de base**: les actions prioritaires portent sur l'amélioration de l'offre de services sociaux (éducation, santé, eau potable et assainissement), la conservation et la valorisation des ressources naturelles, ainsi que le renforcement de la bonne gouvernance; iii) **amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables**: des mesures spécifiques sont prévues pour les groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes, les aînés et les jeunes, en vue de faciliter leur accès aux services sociaux et d'accroître leurs revenus. À cet effet, il est prévu de renforcer les capacités des organisations communautaires pour repérer, classer par ordre de priorité et exécuter leurs projets; et iv) **approche participative de la mise en œuvre et du suivi**: les instruments de mise en œuvre du DSRP sont les programmes sectoriels et les plans d'opération régionaux. Le suivi est assuré par un dispositif fondé sur le partenariat avec tous les acteurs du développement: administration, collectivités locales, société civile et secteur privé. La coordination est confiée à un conseil interministériel d'orientation et de décision, accompagné d'un comité national et de comités régionaux de pilotage. Un système de suivi-évaluation, mis en place aux différents niveaux, est chapeauté par la cellule nationale de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté, au sein du Ministère de l'économie et des finances.

## **III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE DU FIDA DANS LE PAYS**

24. Depuis 1979, le FIDA a financé dix projets au Sénégal, pour un montant total de 114 millions de USD. Après une décennie marquée par un partenariat limité en raison des fréquents aménagements de la politique agricole, la coopération a repris en 1992 avec une première série de trois projets centrés sur le développement villageois. Une deuxième génération de six projets, lancée entre 1996 et 2000, apporte une nouvelle dimension à la fois par l'extension de la couverture géographique à plus de la moitié du territoire et par l'introduction d'un nouvel objectif d'appui aux activités non agricoles. Le Bureau de l'évaluation du FIDA a procédé en 2002-2003 à une évaluation du portefeuille de projets du pays, pour faire un bilan de la coopération entre le FIDA et le Sénégal depuis les débuts. Les conclusions et recommandations ont été présentées et discutées à un atelier de validation en juillet 2003, qui a rassemblé les représentants de tous les partenaires du FIDA au Sénégal. Les principales leçons de l'expérience, telles qu'elles ont été dégagées au cours de l'évaluation, sont présentées ci-après.

- **Articuler les projets au sein d'un programme cohérent.** Des relations existent entre les projets mais elles restent peu organisées et ne s'insèrent pas dans une stratégie de recherche de complémentarité, ni ne répondent à des objectifs communs. Afin d'accroître son efficacité, la coopération du FIDA devrait être définie au sein d'un programme cohérent s'inscrivant dans le cadre des politiques nationales de développement rural, énonçant des objectifs stratégiques communs à tous les projets et permettant de combiner des interventions locales et des alliances avec des programmes nationaux et un dialogue sur les politiques.

- **Approfondir l'approche de lutte contre la pauvreté.** L'approche suivie par les projets en matière de ciblage des plus pauvres se traduit par un ciblage a priori sur des catégories de population ou des villages. Cela induit une dispersion géographique qui ne facilite pas les synergies entre localités voisines partageant des problèmes communs. La lutte contre la pauvreté devrait plutôt s'intégrer dans une démarche plus large de développement local et porter sur les dynamiques de la paupérisation, en associant les communautés elles-mêmes à la prise en charge de ce problème.
- **Renforcer la démarche de développement local.** L'un des points forts des projets est leur ancrage direct dans les villages et la mise en œuvre d'une démarche participative. Cependant, ils se limitent à quelques secteurs d'activité et ont rarement un effet de masse et une assise institutionnelle suffisante pour entraîner des dynamiques durables de développement local. À l'avenir, les projets devraient favoriser le développement de synergies entre les secteurs d'interventions (production agropastorale, microentreprises, services financiers, infrastructures). Ils devraient en outre être articulés avec les différents niveaux de l'organisation territoriale (communautés rurales, régions) et développer les collaborations avec tous les acteurs du développement présents localement.
- **Promouvoir des organisations paysannes autonomes.** Les organisations paysannes demeurent fortement dépendantes des projets à travers lesquels passent la plupart de leurs relations avec l'extérieur. Les projets étant par nature éphémères, la perspective du désengagement et le renforcement des capacités des acteurs pérennes doivent inspirer toutes leurs interventions. En particulier, le développement institutionnel des organisations paysannes devra permettre de structurer la demande de services de façon à mieux en organiser l'offre. Les projets devraient en outre encourager des relations autonomes et durables entre les organisations paysannes et les partenaires locaux pouvant leur offrir de façon permanente les services dont elles ont besoin.
- **Clarifier les rôles des organisations rurales.** Dans la démarche de renforcement des capacités organisationnelles il faut clairement distinguer les rôles et les responsabilités: i) des instances territoriales (communautés rurales et organisations villageoises) qui ont pour objectif le bien commun et l'intérêt collectif; et ii) des organisations d'intérêt privé (GIE, ententes professionnelles et organisations faîtières comme le cadre local de concertation des organisations paysannes (CLCOP)) qui poursuivent des objectifs d'ordre économique ou sectoriel.
- **Améliorer l'accès aux services financiers décentralisés.** Les projets ont fait appel à des opérateurs professionnels pour la fourniture et la gestion du crédit et ont limité leur rôle à des actions d'accompagnement. Cependant, la durabilité de l'accès à des services financiers adaptés n'est pas assurée (taux de remboursement insuffisants, choix inappropriés des opérateurs financiers, relations dépendantes de la présence des projets) et les instruments financiers mis en place n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Une réflexion sur la détermination des mécanismes les plus appropriés pour assurer un meilleur accès des ruraux pauvres aux moyens de financement devrait être menée de façon urgente.
- **Gestion des ressources naturelles et production agricole.** Alors que l'approche de gestion des terroirs est utilisée par l'ensemble des projets, on ne dispose pas d'informations concernant son impact sur l'augmentation de la productivité de l'agriculture et de l'élevage, ni sur la préservation des ressources naturelles. Il apparaît cependant que les services de conseil agricole, de recherche-développement et d'appui à l'innovation ont laissé à désirer et que peu de résultats ont été enregistrés dans ce domaine. Il faudra trouver des moyens mieux adaptés de renforcer l'impact des projets sur l'augmentation durable de la productivité.

- **Renforcer les outils de pilotage stratégique.** Les dispositifs d'évaluation interne existants sont centrés sur la mesure quantitative des réalisations mais ne permettent pas d'apprécier l'impact des actions menées et prévoient rarement la participation des acteurs. Un système participatif de suivi-évaluation, permettant aussi de suivre l'évolution du contexte économique et institutionnel, doit permettre aux projets de remplir leur fonction de pilotage stratégique et de mieux adapter les interventions à la demande des ruraux.

#### IV. CADRE STRATÉGIQUE DU FIDA

##### A. Créneau stratégique du FIDA et axes d'intervention proposés

25. **Programme de coopération FIDA-Sénégal.** Le cadre de référence ci-après est conçu comme un programme, c'est-à-dire: i) un ensemble cohérent de projets de nature diverse (projets financés par des prêts ou des dons et initiatives régionales et institutionnelles; ii) s'inscrivant dans le cadre des grandes orientations de la politique agro-sylvo-pastorale du Sénégal ainsi que des priorités du FIDA en matière de lutte contre la pauvreté rurale; iii) poursuivant des objectifs communs selon une approche stratégique commune; et iv) permettant à la fois aux deux partenaires de développer des interventions locales et de fonder la réflexion et le dialogue sur les politiques nationales. Ce montage doit favoriser l'harmonisation des approches, le développement des échanges et des synergies entre les projets et produire un impact renforcé, dépassant les effets générés par chacun des projets pris isolément. Ce programme est fondé sur les acquis des projets en cours et sur les leçons tirées de près de vingt ans d'expérience. Il s'inscrit dans le cadre stratégique défini par le DSRP dont il appuie plus particulièrement les axes "création de richesses" et "renforcement des capacités et des services de base". Il est aussi en accord avec les directives pressenties pour la future loi cadre relative au développement agro-sylvo-pastoral ainsi qu'avec l'approche de concertation et de coordination envisagée pour le PNDA. Enfin, il répond aux objectifs du FIDA pour la réduction de la pauvreté rurale en Afrique de l'Ouest et du centre qui comprennent: i) le renforcement des capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations et le recentrage des politiques et des institutions de développement rural en faveur des pauvres; ii) l'accroissement de la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles et l'amélioration de l'accès à la technologie; iii) l'augmentation des revenus ruraux par un meilleur accès aux capitaux et aux marchés; et iv) la réduction de la vulnérabilité aux principales menaces qui pèsent sur les moyens de subsistance des ruraux.

26. **Couverture géographique et ciblage.** Les projets en cours couvrent aujourd'hui une grande partie de huit des onze régions du Sénégal (Thiès, Fatick, Diourbel, Louga, Kaolack, Matam, Tambacounda, Kolda) – soit la moitié du pays. Les quatre projets locaux en cours menés dans des zones précises – le projet d'aménagement et de développement villageois (PADV), le PAGF-II, le POGV-II, et le projet de développement agricole de Matam-Phase II (PRODAM-II) – en sont au tout début de la mise en œuvre. Le programme continuera donc à fonctionner dans ces zones, où il s'attachera à consolider les résultats des projets en cours et à développer les actions à la périphérie, comme recommandé lors de l'évaluation du portefeuille de projets du pays. Il concentrera d'autre part ses opérations sur l'instauration de liaisons entre les projets locaux et les programmes, institutions et politiques au champ d'action plus large. Dans chaque zone d'intervention, les projets veilleront à concentrer leurs activités sur des zones géographiques continues de façon à créer des synergies en mettant à profit la diversité des potentiels et des acteurs locaux. L'approche actuelle de ciblage sera approfondie pour être à la fois plus inclusive et plus dynamique. La lutte contre la pauvreté devra être prise en charge par les acteurs locaux eux-mêmes, sur la base d'une meilleure connaissance des processus de paupérisation et de vulnérabilité, ainsi que des stratégies des catégories les plus pauvres. Celles-ci devraient être associées à la définition des produits et activités les plus adaptés pour lever leurs contraintes, conjointement avec les autres acteurs locaux.

27. **Objectifs du programme.** L'objectif primordial du FIDA au Sénégal est de contribuer aux objectifs de développement du Millénaire (ODM), et plus particulièrement au premier de ces objectifs, à savoir la réduction de moitié de la pauvreté à l'horizon 2015. L'objectif général du programme Sénégal est d'améliorer les moyens et conditions d'existence des ruraux pauvres, dans une perspective de parité hommes-femmes. Pour autant que les objectifs des projets en cours soient pleinement atteints (scénario haut), le programme du FIDA devrait contribuer à réduire de 8% d'ici 2008 le nombre des ruraux rangés parmi les pauvres en 2000 (voir appendice VI pour les détails des estimations).

28. **Les objectifs spécifiques** du programme sont les suivants:

- **Objectif 1. Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations**, pour permettre aux ruraux et à leurs organisations d'exercer leurs responsabilités de façon autonome, de prendre une part active à la concertation en matière de développement local et de développer des partenariats avec les autres acteurs du monde rural (services financiers, services techniques, acteurs des filières, autres projet), au niveau tant local que régional. Il y aura lieu de distinguer les rôles de deux catégories distinctes d'organisations rurales: i) **les organisations de producteurs**, qui seront renforcées pour pouvoir fournir à leurs membres les services dont ils ont besoin et s'intégrer dans les mécanismes d'organisation des filières; et ii) **les communautés rurales et les organisations villageoises**, dont les capacités seront renforcées notamment en vue de favoriser l'intégration des organisations villageoises dans le cadre de la communauté rurale et l'articulation des activités au niveau villageois avec les plans locaux de développement. Les projets aideront les organisations rurales de producteurs à participer aux cadres de concertation existants (CLCOP, unions et fédérations de producteurs). Par ailleurs, ils appuieront les nouveaux cadres initiés par les producteurs (comme par exemple le cadre de concertation des producteurs d'arachide de Kaolack, mis en place avec l'appui du POGV-II ou le Comité technique de consultation locale créé dans le cadre du projet de promotion des microentreprises rurales - PROMER) qui puissent avoir une existence durable. Ils porteront une attention accrue à la participation des femmes aux décisions dans les organisations paysannes et les organes de concertation locaux. Des appuis seront également fournis aux autres acteurs du développement local et régional, de manière à faciliter leur participation à la concertation sur le développement local et à l'émergence de partenariats.
- **Objectif 2. Accroître la productivité des activités économiques en milieu rural.** Le FIDA appuiera le développement des activités productives en mettant l'accent sur quatre grands domaines: i) en s'appuyant sur le potentiel spécifique à chacune des zones d'intervention, les acteurs locaux recevront une aide pour rechercher des créneaux de production disposant d'un marché, de façon à favoriser l'émergence, **la structuration et le développement de petites filières porteuses de production locale**, tant dans le domaine agricole que dans l'élevage, l'exploitation des ressources forestières et les activités extra-agricoles. Dans ce domaine, les projets favoriseront les activités de transformation des produits agricoles, de façon à ouvrir de nouveaux débouchés et à augmenter la valeur ajoutée locale; ii) un accent plus important sera mis sur le renouvellement des options techniques, ainsi que sur **l'accès, la production et la diffusion de technologies appropriées**, en vue d'augmenter la quantité et la qualité des productions. Les projets priviliergeront la recherche participative et l'implication des producteurs dans l'identification et le développement de solutions nouvelles, de façon à répondre au mieux à leurs besoins; iii) les projets centrés sur le développement des activités productives agricoles continueront à aider les paysans à intégrer **la conservation et la valorisation des ressources naturelles** dans leurs pratiques culturelles. Une étude sur l'impact de l'approche gestion des terroirs suivie jusqu'ici sera entreprise et recommandera les adaptations éventuellement nécessaires. Pour assurer la durabilité des actions en la matière, on favorisera une approche participative, associant la

conservation des ressources naturelles aux préoccupations plus immédiates des exploitants; et iv) le FIDA continuera à appuyer **l'amélioration des infrastructures** rurales sociales et productives. La coordination entre les projets de développement villageois et le programme national d'infrastructures rurales (PNIR) mais aussi avec les autres projets d'infrastructures devra être notablement renforcée, de façon à développer les complémentarités et harmoniser les interventions. De façon générale, les infrastructures productives (infrastructures de désenclavement, stockage, irrigation et infrastructures hydrauliques) seront privilégiées de même que le recours aux artisans et microentreprises locales pour la mise en œuvre.

- **Objectif 3. Améliorer l'accès aux marchés et aux services financiers.** Le FIDA favorisera l'accès des ruraux pauvres aux marchés grâce à une meilleure information sur les possibilités de commercialisation, à la promotion des produits et à la facilitation de l'organisation des marchés et des circuits de collecte et de distribution. Par ailleurs, il aidera à fournir durablement des services financiers adaptés aux populations rurales, en favorisant la professionnalisation des opérateurs et en aidant à adapter l'offre de produits financiers aux besoins des ruraux pauvres. Enfin, les projets favoriseront l'accès des producteurs à l'information, notamment en matière de fourniture d'intrants de qualité, de marchés et de prix, d'organisation des filières, d'accès à la formation, à l'appui-conseil et aux services financiers, de normes et réglementations nationales et internationales.

29. Le programme appliquera d'autre part les trois **approches transsectorielles** préconisées dans la stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre: un ciblage des investissements sur les femmes; une participation plus active; et la valorisation des savoirs autochtones (voir appendice IV).

## B. Principales possibilités d'innovations et d'interventions dans le cadre des projets

30. **Promotion des dynamiques de développement local.** En s'inspirant de l'approche suivie par le projet de développement agricole de Matam (PRODAM)<sup>5</sup> et en prenant appui sur les orientations des plans locaux de développement harmonisés, les acteurs locaux seront invités à élaborer des stratégies de développement de l'économie locale qui, en s'appuyant sur la valorisation des potentiels locaux, définiront des axes stratégiques porteurs, favoriseront les synergies entre diverses formes et niveaux d'intervention et développeront les partenariats entre acteurs locaux. La communauté rurale constituera le cadre d'intervention privilégié pour le développement de ces stratégies, dont la mise en œuvre sera assurée dans les villages. Dans la mesure où peu de problèmes peuvent être entièrement résolus à une échelle purement communautaire, les projets aideront aussi les acteurs ruraux à investir progressivement le niveau régional.

31. **Appui à la consolidation et à l'émergence de filières locales.** Afin d'améliorer les revenus des producteurs et la rentabilité de leurs activités, le programme favorisera le développement de filières locales agricoles ou d'élevage en s'appuyant sur des démarches de développement local (pour identifier des créneaux de production et des marchés porteurs) définir des stratégies de développement et promouvoir leur mise en œuvre en partenariat avec les acteurs locaux intéressés, en particulier dans le secteur privé (acteurs économiques et tissu associatif). L'accent sera mis sur le développement de produits à forte valeur ajoutée notamment produits biologiques et produits du commerce équitable. On combinera des interventions en matière de financement (crédit et produits non financiers), de renforcement des infrastructures productives (infrastructures de désenclavement, stockage, irrigation et infrastructures hydrauliques), et d'appui à la professionnalisation des producteurs et de leurs organisations (notamment en matière de techniques de production, de commercialisation, d'organisation des circuits de collecte et de distribution, de régulation de l'offre, d'organisation des

---

<sup>5</sup> Fondée sur des organisations pérennes ou ayant vocation à le devenir, ainsi que sur des partenariats avec les acteurs locaux (banques, Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS), ONG, services publics, communautés rurales).

filières et des relations avec les acteurs des filières, de relations avec les partenaires régionaux, nationaux ou étrangers, etc.).

**32. Consolidation et renforcement de l'impact des projets en cours.** Les projets centrés sur le développement villageois seront poursuivis, et l'on veillera à adapter leurs activités à l'approche de développement local proposée dans le présent COSOP. Il s'agira en particulier de renforcer l'articulation entre le niveau villageois et les niveaux supérieurs, en aidant les structures villageoises pour qu'elles s'intègrent dans le cadre institutionnel communautaire, et notamment avec le conseil rural et le CLCOP, là où il existe. Il s'agira aussi de renforcer les activités productives rentables et les actions d'accompagnement nécessaires telles qu'identifiées ci-dessus.

**33. Appui aux petits entrepreneurs ruraux.** L'approche suivie par le PROMER en matière de soutien à l'émergence de petites filières locales structurantes de productions non agricoles sera poursuivie, et l'on veillera à renforcer les liens avec les activités agricoles, à travers la promotion de la transformation des produits agricoles ainsi que des productions d'appui à l'agriculture (outillage et machines). L'accent sera mis aussi sur le développement de services pérennes de conseil aux entreprises. Les activités devront sans doute être élargies vers les petites et moyennes entreprises rurales (et pas seulement les microentreprises) à haut contenu d'emploi et offrant un débouché aux activités de production agricole.

**34. Finances rurales.** Le manque d'accès aux services financiers ruraux constitue encore un frein important à l'amélioration des revenus en milieu rural. Le programme proposera des moyens de lever cette contrainte dans sa zone d'intervention, en favorisant la professionnalisation des opérateurs et le développement de produits adaptés. On étudiera la formule la plus appropriée pour mettre en place une cellule de prestation de services à l'ensemble des projets (don d'assistance technique ou inclusion dans la deuxième phase du PROMER) en vue de renforcer leur performance dans ce domaine.

**35.** Plusieurs **innovations** sont proposées à travers les orientations décrites dans le présent COSOP, en particulier: i) la constitution d'un programme cohérent, composé de projets et d'activités complémentaires tant horizontalement (niveau local) que verticalement (villages, communautés rurales, niveau régional et national) au sein d'une seule approche du développement local; ii) la mise en place d'un dispositif de concertation des acteurs du programme, notamment les organisations paysannes faîtières et un contact du FIDA sur le terrain, pour alimenter une réflexion commune autour de la mise en œuvre du programme et favoriser le dialogue sur les politiques à partir de l'expérience acquise; et iii) la création d'un seul système de suivi-évaluation commun à l'ensemble du programme.

**36. Expérience et enseignements tirés du terrain.** Les projets cofinancés par le FIDA offrent un énorme potentiel d'apprentissage d'approches nouvelles à valoriser pour contribuer plus efficacement au dialogue sur les politiques de lutte contre la pauvreté rurale. À cet effet, les interventions seront organisées autour de deux pôles: i) **la mise en place d'un système de suivi-évaluation du programme** qui devra permettre de piloter la mise en œuvre du programme, de développer les synergies et de capitaliser et diffuser les acquis méthodologiques en matière de lutte contre la pauvreté rurale. Ce système sera articulé avec le suivi de la mise en œuvre du DSRP, du PNDA et du PNDE aux niveaux régional et national. Il sera complété par une stratégie et des instruments de communication et de diffusion de l'expérience acquise en vue d'enrichir le dialogue politique tant avec le gouvernement qu'avec les organisations paysannes; et ii) **la création d'un dispositif de concertation étroite entre le FIDA et ses partenaires sénégalais:** situé au niveau national, ce dispositif permettra de faciliter le pilotage du programme, de favoriser les synergies et les complémentarités, d'harmoniser les méthodologies des projets et d'alimenter une réflexion commune sur l'efficacité des collaborations, la validité des objectifs communs et la pertinence des méthodes. Ce dispositif pourrait comprendre les éléments suivants: un comité de pilotage commun à tous les projets; des comités spécialisés organisés autour de thématiques particulières (finance rural, microentreprises rurales, commercialisation); une fonction d'animation, qui pourrait être confiée à des structures

gouvernementales et à des organisations paysannes; une mise en réseau électronique des projets et de leurs partenaires (si possible dans le cadre du réseau régional FIDAFRIQUE).

### **C. Possibilités de mobilisation et de partenariat avec les ONG et le secteur privé**

37. Les projets en cours font déjà largement appel aux ONG locales qui disposent des compétences spécialisées requises pour la mise en œuvre des projets. L'approche de développement local préconisée ne pourra que renforcer cette pratique en favorisant l'exploitation de toutes les compétences disponibles localement et le développement des complémentarités et des synergies entre les différents acteurs locaux. Le rôle des **organisations paysannes** locales, régionales et nationales, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du programme seront considérablement renforcés, suivant les orientations qui ont été décrites plus haut.

### **D. Liens stratégiques possibles avec d'autres donateurs et institutions**

38. L'approche du développement local proposée, fondée sur la valorisation des compétences disponibles et la recherche de complémentarités, facilitera le développement des relations avec les projets financés par d'autres bailleurs de fonds. En particulier, les projets poursuivront l'harmonisation avec le programme d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs (PSAOP), cofinancé par la Banque mondiale, et continueront d'avoir recours aux instruments qui ont été mis en place avec l'appui de ce dernier (CLCOP, Fonds national de la recherche agricole et agroalimentaire, ANCAR). Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour harmoniser les taux de contribution des bénéficiaires des différents projets. Entre-temps, les taux appliqués par les projets financés par le FIDA seront déjà harmonisés. Des complémentarités seront aussi à rechercher avec les projets d'appui à la décentralisation qui sont orientés vers le financement de petits investissements locaux dans les régions où intervient le FIDA, notamment des projets financés par l'Agence française de développement (Tambacounda et Kolda), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)/ PNUD et l'Institut allemand de crédit pour la reconstruction (KFW). Des liens pourront également être développés avec le PNUD, qui finance un programme d'appui à la réduction de la pauvreté centré sur le développement de microprojets à Tambacounda et Diourbel. Une collaboration pourrait d'autre part s'instaurer avec d'autres organismes bilatéraux comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui apporte un appui actif au secteur de la microfinance et aux microentrepreneurs (en particulier, pauvres et des femmes), et l'USAID, qui appuie le développement du secteur privé, la gouvernance locale ainsi qu'un vaste programme de lutte contre le VIH/sida.

39. Le FIDA **cofinance** le PNIR avec la Banque mondiale. Il est cependant très peu associé au suivi du projet, et, n'ayant qu'une contribution financière minoritaire, il n'est pas en mesure de faire prévaloir ses orientations dans le pilotage du projet. Les possibilités de cofinancements nouveaux avec la Banque mondiale dans le cadre des deuxièmes phases du PNIR et du PSAOP seront examinées mais, le cas échéant, des mécanismes de nature à garantir la participation du FIDA au suivi de la mise en œuvre devront être assurés. Le partenariat avec la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), dans le cadre des trois projets qu'elle cofinance avec le FIDA, devra être renforcé, particulièrement en ce qui concerne les différents rôles des partenaires dans l'exécution et la supervision des projets.

40. Des articulations sont à trouver avec le programme de relance de la **filière arachidière**, cofinancé par l'Union européenne, notamment en vue de valoriser l'expérience du PROCAPA en matière d'organisation des producteurs d'arachide et de la filière.

41. Dans le but de développer la visibilité et l'impact du programme, le FIDA participera au **groupe thématique des bailleurs de fonds sur le développement rural et la sécurité alimentaire**, groupe très actif régulièrement consulté par le gouvernement et qui constitue un important instrument de renforcement des synergies entre les bailleurs de fonds du secteur et de dialogue sur les politiques.

## E. Domaines de concertation

42. Pour permettre au FIDA d'engager un dialogue plus approfondi sur les grandes orientations, plusieurs processus devront être mis en place. L'institution d'un mécanisme de concertation incluant les organisations paysannes faîtières permettra de tirer parti de l'expérience acquise dans l'exécution des projets au niveau local et donc de relier le niveau opérationnel plus étroitement à la prise de décision au niveau central. De plus, la participation du FIDA aux travaux du groupe thématique des bailleurs de fonds devrait conférer à son programme une plus grande visibilité et une meilleure résonance. Enfin, le recrutement d'un responsable FIDA de l'appui de terrain au Sénégal et la mise en place de la plate-forme régionale multibailleurs (*hub*) à Dakar (voir parties F. et G.) rapprocheront le FIDA de ses partenaires et faciliteront le dialogue sur les politiques.

43. Pour aider les autorités à mettre en œuvre la nouvelle loi cadre relative au développement agro-sylvo-pastoral, le FIDA concentrera le dialogue pendant les deux années à venir sur deux domaines dans lesquels il a un très net avantage comparatif. S'appuyant sur sa grande expérience en la matière et sur ses partenariats fructueux avec les organisations paysannes faîtières, le FIDA peut contribuer au dialogue sur les politiques dans les domaines de **la décentralisation et de services axés sur la demande exprimée par les paysans pauvres** en aidant à articuler la base villageoise et le niveau régionale et national. L'expérience acquise dans ce domaine, notamment en matière de concertation entre les acteurs locaux et d'élaboration de stratégies de développement s'appuyant sur l'éventail des ressources et des compétences locales, contribuera à la mise en œuvre des programmes régionaux de développement agricole préparés dans le cadre du PNDA.

44. Le FIDA apportera également son aide pour la mise au point et l'expérimentation de méthodologies nouvelles en vue de mettre les plus pauvres au cœur des activités. Ni le projet de loi agro-sylvo-pastoral, ni le PNDA ne prévoient de disposition spécifique pour faire face aux contraintes des paysans les plus pauvres. Le FIDA élaborera et mettra à l'essai une approche globale dans le cadre de laquelle les communautés seront invitées à aider les paysans les plus pauvres à s'intégrer dans les circuits économiques.

## F. Mesures à prendre pour améliorer la gestion du portefeuille

45. La mise en œuvre des orientations du nouveau programme et l'accroissement de son impact nécessitent certaines adaptations des modalités de gestion du portefeuille: i) plutôt que de proposer un programme d'activités préétablies, **les dispositifs de projet devront rester flexibles** pour que les interventions puissent être facilement adaptées à un environnement diversifié et changeant ainsi qu'à l'évolution de la demande. Ainsi, les délais très longs qui peuvent s'écouler entre la formulation et le démarrage d'un projet devraient justifier que l'on puisse revoir la conception initiale au moment du démarrage. De même, si les bénéficiaires identifient des actions urgentes et prioritaires entrant dans le cadre des projets, elles devraient pouvoir être prises en compte; ii) **des mesures d'accompagnement seront nécessaires pour favoriser l'intégration des femmes** aux dynamiques de développement et promouvoir leur participation au pouvoir de décision au sein des organisations paysannes et des organes de concertation locaux, telles que la définition de stratégies appropriées fondées sur une analyse des spécificités hommes-femmes, la formation des opérateurs et le recrutement de personnel féminin dans les structures d'appui; iii) **l'inscription des projets dans une perspective de pérennisation:** les unités de gestion des projets (UGP) devront centrer leur rôle sur l'accompagnement des organisations paysannes et des autres acteurs locaux, en ayant en vue la promotion de leur autonomie tout au long des projets. Un cadre de référence commun à tous les projets devra être établi pour préciser le rôle et la responsabilité des UGP et des différents partenaires, notamment les organisations paysannes, les services publics et les prestataires de services, et pour favoriser l'intégration progressive des fonctions d'appui aux projets dans des structures publiques et privées pérennes; iv) **les organisations paysannes et les élus locaux devront être représentés en nombre suffisant au sein du mécanisme de concertation** et seront encouragés à prendre en charge certains aspects de l'animation du mécanisme de concertation; v) dans le cadre d'une initiative pilote

conduite par le FIDA pour le rapprocher du terrain, ce qui permettra de renforcer les partenariats et l'impact des activités, il est prévu de recruter un responsable de terrain pour contribuer à la mise en œuvre du programme de coopération avec le Sénégal; et vi) **la consolidation du processus d'appui à la mise en œuvre des projets en vue de renforcer l'impact des activités sur le terrain:** y compris, mais pas exclusivement, une plus grande efficacité en matière de supervision et devrait fournir un véritable appui à la mise en œuvre des projets en vue d'une meilleure efficacité, la supervision doit être un véritable appui à la mise en œuvre des projets. À cet effet, elle doit couvrir non seulement la gestion et le suivi des résultats mais aussi les domaines techniques, stratégiques et méthodologiques, dans le cadre d'un partenariat renforcé avec les institutions coopérantes (notamment la BOAD et la Banque mondiale), et avec une implication accrue du FIDA et des partenaires locaux (organisations paysannes et ONG). Le rôle de toutes les parties concernées sera précisé à cet effet.

46. Le **service de la dette à l'égard du FIDA** n'a pas posé de problème au Sénégal et le gouvernement a procédé rapidement aux versements. Cependant, étant donné son endettement global, le Sénégal a été considéré comme remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, et une contribution de 2,4 millions de DTS au titre de l'allègement de la dette a été approuvée par le FIDA en 2000, montant qui devait être mobilisé à la date du point d'achèvement. Après des retards dus essentiellement à la lenteur du processus de privatisation, ce point devrait être en principe atteint à la fin du deuxième semestre de 2004. Étant donné la dégradation des recettes d'exportation et l'augmentation des emprunts dans l'intervalle, il faudra sans doute compléter le montant à la date du point d'achèvement.

#### **G. Cadre indicatif de financement et programme de travail à horizon mobile**

47. Étant donné la performance économique du Sénégal depuis dix ans par rapport à d'autres pays de la région et conformément à la recommandation formulée lors de l'évaluation du portefeuille de projets du pays, il est proposé de maintenir les engagements du Fonds aux niveaux enregistrés depuis dix ans, à savoir une enveloppe de prêts de 20 à 30 millions de USD pour les cinq années sur lesquelles porte le présent COSOP. Une série d'activités complémentaires financées par des dons sera également mise en œuvre et le programme bénéficiera d'un certain nombre d'initiatives régionales et institutionnelles du FIDA. Dans le cadre du système d'allocation fondé sur la performance maintenant approuvé, le montant ci-dessus pourra être encore affiné. De plus, on examinera le COSOP au début de la troisième année pour faire le point des réalisations et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la stratégie proposée. À cette occasion, les progrès accomplis dans la formulation du cadre politique pour le secteur agricole seront évalués et l'on examinera de près les modalités de sa mise en œuvre en même temps que le rôle et la place accordés aux organisations paysannes. La stratégie ainsi que la portée et la dimension du programme seront revues en fonction des conclusions tirées de cet examen.

48. Le portefeuille actuel du FIDA comprend six projets d'investissement sur prêt. Le Fonds envisage de contribuer au financement de deux nouveaux projets:

- i) **une deuxième phase du PROMER (la première doit s'achever début 2005);** le projet sera prolongé par une deuxième phase, mettant l'accent sur l'appui aux filières structurantes et le développement de services pérennes de conseil aux entreprises en élargissant la couverture géographique à l'ensemble de la zone d'intervention du FIDA. La possibilité de rattacher à cette deuxième phase la cellule autonome d'assistance technique à l'ensemble des projets en matière de finance rurale sera examinée;
- ii) **un projet d'appui à la consolidation et à l'émergence de filières locales:** il visera la création d'un environnement favorable au développement de l'agriculture et de l'élevage, en s'appuyant sur des démarches de développement local et associera des interventions en matière de financement, d'infrastructures productives et d'appui à la professionnalisation des producteurs. Ce projet sera formulé conjointement avec le gouvernement et les

organisations paysannes de façon à adapter au mieux les interventions à la demande des producteurs.

**49. Autres activités et opérations.** Des interventions complémentaires du programme de prêts, centrées sur le Sénégal ou sur la sous-région, permettront de renforcer certains de ses aspects:

- **des initiatives transversales (études et ateliers)** sont prévues pour contribuer à la mise en place d'un véritable programme et à son renforcement: i) une étude sur les effets de l'approche de la gestion des terroirs sur la productivité agricole, la gestion des ressources naturelles et l'amélioration des revenus, en vue d'accroître la performance des projets de développement villageois; ii) un travail participatif de réflexion sur les dynamiques de la vulnérabilité et de la paupérisation, visant à mettre au point des méthodologies et des instruments spécifiques adaptés aux caractéristiques des plus pauvres; iii) un appui méthodologique pour harmoniser les approches suivies en matière de développement villageois avec le cadre institutionnel de la décentralisation; iv) une position pour le système de suivi-évaluation et le mécanisme de concertation du FIDA et de ses partenaires; v) l'élaboration d'un cadre de référence commun à tous les projets précisant les missions des UGP et des partenaires; et vi) un atelier sur les méthodes réactives de gestion des projets et de travail d'équipe à l'intention des équipes de projet et de leurs partenaires;
- **la mise en place d'une cellule autonome "Finance rurale":** si l'option de rattachement de cette cellule à la deuxième phase du PROMER n'est pas retenue, un financement sera recherché sous forme d'un don d'assistance technique ou de fonds supplémentaires;
- **la poursuite du PROCAPA, éventuellement avec un financement du DFID:** après évaluation de la première phase du projet début 2004, on déterminera l'opportunité d'une deuxième phase, en attendant qu'un cofinancement à plus long terme puisse être trouvé;
- **le partenariat avec les ONG:** au moins deux nouveaux dons seront prévus afin de renforcer le partenariat avec les ONG et la société civile et d'appuyer l'innovation dans le cadre du programme. Le premier don – en 2004 – ira à la promotion de l'agriculture biologique.
- **FIDAFRIQUE:** le réseau Internet en cours d'établissement pour favoriser les échanges directs entre projets et partenaires facilitera la mise en commun de l'information et des données d'expérience et encouragera la démarche d'apprentissage;
- **les autres initiatives sous-régionales:** le Sénégal bénéficiera en outre d'initiatives sous-régionales financées par le FIDA, notamment: i) le Réseau africain pour le développement de l'horticulture (RADHORT) qui vise à promouvoir le maraîchage et la commercialisation des légumes; ii) l'appui au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA), où les organisations paysannes faîtières du Sénégal jouent un rôle de premier plan, faisant entendre la voix des paysans à l'UEMOA et dans d'autres instances régionales et internationales; iii) l'appui à la mise en œuvre du nouveau guide de suivi-évaluation des projets du FIDA; iv) le projet régional d'appui à la microfinance, qui a pour but d'aider à appliquer la stratégie régionale du FIDA en la matière; v) le programme de formation pour le renforcement des capacités de gestion des équipes cadres des projets du FIDA; et vi) la plateforme régionale multibailleurs (*hub*) pour la concertation sur les politiques de développement rural en faveur des pauvres.

**DONNÉES SUR LE PAYS**

**SÉNÉGAL**

<b>Superficie (milliers de km<sup>2</sup>) 2001 1/</b>	193	<b>RNB par habitant (USD) 2001 1/</b>	
<b>Population totale (millions d'habitants) 2001 1/</b>	9,77	<b>Croissance du PIB par habitant (% par an) 2000 1/</b>	
<b>Densité (habitants au km<sup>2</sup>) 2001 1/</b>	51	<b>Inflation, prix à la consommation (% par an) 2001 1/</b>	
<b>Monnaie locale</b>	Franc CFA BCEAO (XOF)	<b>Taux de change: 1,00 USD =</b>	662 XOF
 <b>Indicateurs sociaux</b>		 <b>Indicateurs économiques</b>	
Population (% moyen de croissance annuelle) 1995-2001 1/	2,7	PIB (millions de USD) 2001 1/	4 645
Taux brut de natalité (pour 1000) 2001 1/	36	Taux moyen de croissance annuelle du PIB 1/ 1981-1991	2,8
Taux brut de mortalité (pour 1000) 2001 1/	13	1991-2001	4,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes) 2001 1/	79	 Distribution sectorielle du PIB 2001 1/	
Espérance de vie à la naissance (en années) 2001 1/	52	% agriculture	18
Nombre de ruraux pauvres (millions) (approché) 1/	3,9 a/	% industrie	27
Pauvres en % de la population rurale totale 1/	40,4 a/	% secteur manufacturier	17
Population active totale (millions) 2001 1/	4,38	% services	55
Population active féminine en % du total 2001 1/	43	 Consommation 2001 1/	
 <b>Éducation</b>		Dépenses de consommation finale des administrations (en % du PIB)	10
Scolarisation premier degré (% brut) 2001 1/	75 a/	Dépenses de consommation finale des ménages, etc. (en % du PIB)	78
Taux d'analphabétisme chez les adultes (% de la population de 15 ans et plus) 2001 1/	62	Épargne intérieure brute (en % du PIB)	12
 <b>Nutrition</b>		 <b>Balance des paiements (millions de USD)</b>	
Apport journalier de calories par habitant, 1997 2/	2 487	Exportations de marchandises 2001 1/	1 080
Prévalence de la malnutrition, taille en fonction de l'âge (% des enfants au-dessous de 5 ans) 2001 3/	19	Importations de marchandises 2001 1/	1 510
Prévalence de la malnutrition, poids en fonction de l'âge (% des enfants au-dessous de 5 ans) 2001 3/	18 a/	Balance du commerce des marchandises	-430
 <b>Santé</b>		 Solde des transactions courantes (millions de USD) avant transferts officiels 2001 1/	-545 a/
Dépenses de santé, total (en % du PIB) 2001 1/	5 a/	après transferts officiels 2001 1/	-320 a/
Médecins (pour 1000 habitants) 1999 1/	n.d.	Investissement extérieur direct, net 2001 1/	142 a/
Population utilisant des sources d'eau assainie (%) 2001 3/	78	 <b>Finances publiques</b>	
Population ayant accès aux médicaments essentiels (%) 1999 3/	50-79	Déficit budgétaire total (y compris subventions) (en % du PIB) 2001 1/	-2,0
Population utilisant des installations sanitaires satisfaisantes (en %) 2001 3/	70	Total des dépenses (% du PIB) 2001 1/	22
 <b>Agriculture et alimentation</b>		Total de la dette extérieure (millions de USD) 2001 1/	3 461
Importations d'aliments (% des importations de marchandises) 2001 1/	27	Valeur actuelle de la dette (en % du RNB) 2001 1/	53
Consommation d'engrais (centaines de grammes par ha de terre arable) 2000 1/	192	Total du service de la dette (en % des exportations de biens et services) 2000 1/	13
Indice de production alimentaire (1989-1991=100) 2001 1/	137	 Taux d'intérêt sur les prêts (%) 2001 1/	
Rendement céréalier (kg/ha) 2001 1/	879	Taux d'intérêt sur les dépôts (%) 2001 1/	n.d.
 <b>Utilisation de la terre</b>			
Terres arables en % de la superficie des terres 2000 1/	12		
Forêts en % du total de la superficie des terres 2000 1/	32		
Terres irriguées en % des terres cultivées 2000 1/	3		

a/ Ces chiffres concernent des années ou périodes autres que celles spécifiées.

1/Banque mondiale, *Indicateurs du développement mondial*, CD Rom 2003

2/ PNUD, *Rapport sur le développement humain* 2000

3/ PNUD, *Rapport sur le développement humain* 2003



## CADRE LOGIQUE

### Programme de pays pour le Sénégal 2004-2008

	Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables <sup>a</sup>	Sources de vérification	Hypothèses
<b>OBJECTIF PRIMORDIAL</b>	Améliorer les revenus des ruraux pauvres dans une perspective de parité hommes-femmes dans le Sénégal rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de ménages ayant une sécurité alimentaire améliorée (plus grand nombre de repas par jour, réduction de la période de famine)</li> <li>* Accroissement des biens à la disposition des ménages (moyens de production, bicyclettes, radios, meilleur logement)</li> <li>* Réduction de l'incidence de la malnutrition des enfants</li> </ul>	Études d'impact, enquêtes sur les ménages	
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations</li> <li>2. Accroître la productivité des activités économiques en milieu rural</li> <li>3. Améliorer l'accès aux marchés et aux services financiers</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre de personnes appartenant à des organisations (par sexe)</li> <li>* Nombre d'organisations opérationnelles</li> <li>* Nombre et type de partenariats établis par les organisations</li> <li>* Taux de satisfaction des membres d'organisations de producteurs (par sexe)</li> <li>* % de comités d'infrastructure des communautés gérant un fonds d'entretien</li> <li>* Accroissement de la productivité/des rendements</li> <li>* Nombre croissant de nouvelles activités productives (par sexe)</li> <li>* Nombre de nouvelles entreprises en activité au bout de trois ans (par sexe)</li> <li>* Nombre d'emplois générés par les petites et moyennes entreprises (par sexe)</li> <li>* Accroissement des excédents commercialisés</li> <li>* Nombre de producteurs ayant accès au crédit/à d'autres modes de financement</li> <li>* Rapport en pourcentage entre les charges d'exploitation et le portefeuille de prêts des institutions de microfinance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports d'activité</li> <li>Rapports de supervision</li> <li>Études d'impact</li> <li>Contrats de fourniture de services</li> <li>Enquêtes de satisfaction</li> <li>Rapports d'activité</li> <li>Études d'impact au niveau des projets</li> <li>Rapports d'activité</li> <li>Études d'impact au niveau des projets</li> <li>Statistiques sur les institutions de microfinance</li> </ul>	<p>Les politiques nationales de développement rural et de décentralisation favorisent une démocratie participative et une approche bénéficiant aux pauvres</p> <p>Les parties prenantes locales ont la volonté et la capacité de répondre aux besoins des groupes les plus pauvres et de participer à la formulation et à l'application de stratégies appropriées</p> <p>Des techniques améliorées existent</p> <p>Des projets sont financés par d'autres donateurs prêts à agir en coordination dans le cadre d'une approche de développement local</p> <p>Des institutions de microfinance existent dans la zone du programme</p>
<b>RÉSULTATS</b>	<p>Contribution effective au dialogue politique sur la réduction de la pauvreté rurale basée sur la capitalisation des expériences de terrain</p> <p>Les UGP ont mis au point et appliquent des stratégies de désengagement en renforçant les capacités des acteurs locaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Nombre et qualité des rapports produits par le système de suivi-évaluation (S&amp;E) du programme</li> <li>* Nombre d'initiatives en faveur des pauvres développées par le programme et encouragées par le Gouvernement au niveau local ou national</li> <li>* Nombre de partenariats locaux effectifs développés</li> <li>* Nombre de contrats passés directement entre partenaires de projets du FIDA</li> <li>* Nombre et type de fonctions des UGP transférées aux partenaires locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communications relatives aux résultats et aux méthodes du programme</li> <li>Procès-verbaux de réunions de concertations sur les politiques</li> <li>Réglementations et instructions nationales et locales</li> <li>Statistiques nationales et agricoles</li> <li>Rapports du système de S&amp;E du programme</li> </ul>	<p>Engagement continu du gouvernement pour la lutte contre la pauvreté et pour la décentralisation</p> <p>Une politique agricole est conçue et mise en œuvre, laquelle reconnaît un rôle dynamique aux organisations de producteurs</p> <p>Des ressources pour le développement rural sont disponibles localement en temps voulu et d'une manière efficace</p>

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables <sup>a</sup>	Sources de vérification	Hypothèses
<p><b>1.1 et 3.1</b> Les capacités des OP sont renforcées afin qu'elles puissent défendre les intérêts de leurs membres y compris les femmes</p> <p><b>1.2</b> Les institutions locales comme la commune rurale ou le comité villageois de développement mènent de manière efficace une action collective</p> <p><b>2.1</b> Les ressources en eau sont mobilisées et gérées de façon durable dans la zone du programme du FIDA</p> <p><b>2.2</b> Des services de conseil sur demande sont fournis aux petits producteurs</p> <p><b>2.3 et 3.2</b> Les sources de revenu pour les pauvres sont diversifiées</p> <p><b>3.1</b> Les institutions financières rurales existantes ont développé des services, et leurs produits sont adaptés aux besoins et à la capacité des ruraux pauvres dans la zone de programme du FIDA</p> <p><b>3.2</b> Des marchés et des installations de stockage sont aménagés dans la zone de programme du FIDA</p> <p><b>3.3</b> De nouveaux marchés prometteurs sont repérés, et des stratégies efficaces d'accès aux marchés sont développées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* % de femmes dans les instances de décision des organisations de producteurs</li> <li>* Degré de satisfaction des membres au sujet des services rendus par les organisations de producteurs (par sexe)</li> <li>* Nombre de nouvelles organisations faîtières locales fonctionnelles</li> <li>* Nombre de plans de développement locaux mis au point et appliqués</li> <li>* Montant des ressources mobilisées par les communes rurales</li> <li>* Ha irrigués</li> <li>* % de comités fonctionnels d'entretien</li> <li>* % d'accroissement de la production</li> <li>* Nombre et type de demandes de services reçues par l'ANCAR</li> <li>* Degré de satisfaction des membres quant aux services rendus (par sexe)</li> <li>* Nombre de nouvelles filières développées</li> <li>* % du revenu provenant de sources non agricoles (par sexe)</li> <li>* Nombre et valeur des prêts consentis (par sexe)</li> <li>* Le taux de remboursement reste supérieur à 95%</li> <li>* Km de pistes</li> <li>* Nombre de nouvelles banques de céréales</li> <li>* Nombre de contrats passés entre les OP et les acheteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapports des bénéficiaires</li> <li>Statistiques communales et régionales</li> <li>Rapports du système de S&amp;E du programme</li> <li>Rapports des bénéficiaires</li> <li>Statistiques agricoles, rapports périodiques du programme</li> <li>Statistiques communales et régionales</li> <li>Rapports du système de S&amp;E du programme</li> <li>Évaluations des bénéficiaires</li> <li>Enquêtes périodiques et rapports de S&amp;E du programme</li> <li>Statistiques agricoles</li> <li>Évaluations thématiques/ enquêtes ménages</li> <li>Rapports périodiques du système financier rural</li> <li>Rapports thématiques du Ministère des finances et de l'économie (AT-CPEC)</li> <li>Statistiques nationales et agricoles, rapport d'avancement du programme, bulletins de la Chambre de Commerce</li> </ul>	<p>La loi cadre agro-sylvo-pastorale est mise en œuvre et contient des dispositions concernant les questions du foncier</p> <p>Environnement propice aux investissements du secteur privé</p>

<sup>a</sup> Indicateurs extraits du Cadre directeur pour un système de gestion des résultats applicable aux programmes par pays appuyés par le FIDA (RIMS)

## ANALYSE DES FORCES, FAIBLESSES, POSSIBILITÉS ET MENACES (FFPM)

Causes prioritaires	Groupes concernés	Problèmes principaux	Actions requises
Pluies irrégulières et insuffisantes	Petits exploitants pratiquant des cultures traditionnelles non irriguées	La faible pluviométrie des dernières années a conduit à une baisse notable de la productivité agricole et à la disparition des stocks de semences d'arachides, principale culture de rente. Un pourcentage plus grand des récoltes est consommé. La sécurité alimentaire et le pouvoir d'achat diminuent. Les débouchés pour des entreprises non agricoles s'amenuisent.	Développer des techniques appropriées pour diminuer les risques Diversifier la production et les sources de revenu Développer l'irrigation lorsque c'est possible
Dégénération des ressources naturelles	Petits exploitants de cultures non irriguées, bergers et éleveurs	La croissance démographique et la baisse de la pluviométrie ont entraîné une surexploitation du sol, la suppression de la jachère et une baisse de la fertilité	Développer l'utilisation et la gestion rationnelles des ressources naturelles, dans le cadre d'un appui à la production de revenu
Insuffisance des services d'appui	Tous les groupes	Le désengagement de l'Etat ainsi que les restructurations précipitées du secteur agricole ont entraîné des difficultés d'accès aux services techniques, aux intrants agricoles et aux marchés. Ceci a provoqué une baisse significative de l'utilisation des engrains et des semences améliorées, ainsi qu'un retour à des pratiques traditionnelles aggravant la dégradation des sols	Renforcer l'organisation des producteurs Développer l'organisation de filières locales Développer la capacité des organisations de producteurs à établir des partenariats avec les fournisseurs de services
Répartition inégale des investissements publics	Zones non irriguées	Les investissements publics sont concentrés dans la région du fleuve Sénégal. Les régions non irriguées, spécialement dans le centre et dans l'ouest, sont faiblement équipées et enclavées	Appuyer des stratégies et des plans de développement local au niveau de la commune rurale et de la région
Faiblesse de l'investissement privé	Tous les groupes	La faiblesse des revenus et le manque d'accès aux marchés financiers limitent les capacités d'investissement des agriculteurs et les possibilités d'intensification des cultures	Développer des services financiers décentralisés et des produits financiers adaptés aux besoins des ruraux pauvres Appuyer le développement de produits non financiers Appuyer les organisations paysannes désireuses d'apporter des services financiers à leurs membres
Difficulté d'accès aux marchés	Tous les groupes	La libération des échanges commerciaux et les nouvelles règles de l'UEMOA affectent la compétitivité des petits producteurs. Les cultures d'exportation traditionnelles sont confrontées à des conditions de marché défavorables. Localement, les marchés sont faiblement organisés et les producteurs manquent d'information sur les marchés	
Accès limité des femmes aux facteurs de production	Tous les groupes	Les femmes ont un accès limité à la terre et au logement, à l'éducation, à la vulgarisation et aux services financiers. Les tâches domestiques et l'emploi de technologies dépassées alourdissent encore une charge de travail déjà pesante. À cela s'ajoute un important analphabétisme.	

Organisation	Forces	Faiblesses	Possibilités/menaces	Remarques
Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique (MAH)	Les directions régionales se focalisent sur la réduction de la pauvreté	Pas assez de personnel qualifié en raison du bas niveau de salaire et de la concurrence des organismes publics spécialisés qui offrent des rémunérations plus attractives Absence d'une stratégie sectorielle claire Incapacité à formuler et à piloter des stratégies de développement agricole régional Coordination limitée avec le MEPN sauf au niveau local	<b>Possibilités</b> Le projet financé par la Banque mondiale (PSAOP) appuie la restructuration du MAH et une adaptation des institutions <b>Menaces</b> Risque de perdre des agents à cause du bas niveau des salaires	Participe à la formulation de stratégies de développement local Participe à la concertation sur les politiques et facilite celle-ci
Ministère de l'élevage (ME)	Bon maillage de représentation au niveau local (inspections régionales, départementales et des communes rurales)	Institution récente peu développée, avec un personnel et des capacités limitées	<b>Possibilités</b> Le ME est en train de définir une stratégie sectorielle, avec comme priorités envisagées l'action en faveur des femmes et le petit élevage. Le projet PADV financé par le FIDA est l'un des projets peu nombreux exécutés par le ME et pourrait devenir une source d'expertise et de développement méthodologique.	Aide à la création de capacités grâce à un maillage local avec appui aux projets Participe à la formulation de stratégies de développement local Participe à la concertation sur les politiques et facilite celle-ci
Ministère de l'environnement et de la protection de la nature (MEPN)	Bonne représentation des services forestiers depuis le niveau de la région jusqu'à celui du village	Capacité limitée à formuler et à piloter des stratégies	<b>Possibilités</b> Appuie l'établissement de liens entre la production de revenu et une meilleure gestion des ressources naturelles <b>Menaces</b> Coordination limitée avec MEPN sauf au niveau local	Aide à la création de capacités grâce à un maillage local avec appui aux projets Participe à la formulation de stratégies de développement local Participe à la concertation sur les politiques et facilite celle-ci
Collectivités locales	Éventail de compétences décentralisées: planification locale, développement local et gestion des ressources naturelles	Base de ressources financières limitée Capacité limitée des autorités locales	<b>Possibilités</b> Plusieurs projets financés par des donateurs appuient la création de capacités au niveau des autorités locales et la mise en place d'une infrastructure sociale <b>Menaces</b> Le manque de ressources financières et de capacités entrave la promotion de la participation des citoyens au processus de décision	Offrent un cadre et des instruments (plans de développement local) pour la coordination des interventions au niveau local et la création de liens public/privé Participent à la formulation de stratégies de développement local

Organisation	Forces	Faiblesses	Possibilités/menaces	Remarques
Organisations de producteurs (OP)	OP nombreuses et dynamiques Il existe un nombre croissant de structures de coordination des OP au niveau local (cadres locaux/régionaux de concertation des organisations de producteurs) Organisation croissante au niveau régional/national (organisations faîtières) et autour de diverses filières	Liens insuffisants entre le niveau national et le niveau local Capacités embryonnaires au niveau local Analphabetisme Limitation des ressources financières	<b>Possibilités</b> Les OP sont des partenaires reconnus du développement local Avec l'appui de la Banque mondiale, la recherche et la formation s'adaptent à la demande des OP <b>Menaces</b> L'existence de services de conseil dépend d'un financement de la Banque mondiale Retrait abrupt de l'État des fonctions d'exécution directe Manque d'accès aux services financiers	Principal partenaire du FIDA pour le développement des activités économiques, et intermédiaire pour l'assistance technique et l'aide à la création de capacités Participant à la formulation de stratégies de développement local Participant à la concertation sur les politiques et facilitent celle-ci
Institutions de microfinancement (IMF)	Il existe un important vivier d'IMF dans l'ensemble du pays	Inégale répartition dans les zones rurales en raison du coût et d'un potentiel limité Adaptation insuffisante des services à la demande des ruraux pauvres	<b>Possibilités</b> Volonté politique d'appuyer les IMF Intérêt des OP pour le développement des services financiers <b>Menaces</b> Annulations de dettes répétées pour raisons politiques	Participant à la formulation de stratégies de développement local Offrent des services financiers dans les zones de projets

**CORRÉLATION ENTRE LES AXES INSTITUTIONNELS DU FIDA**  
**ET LE PROGRAMME PROPOSÉ POUR LE PAYS**

### **Axes stratégiques**

Le programme s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques du FIDA, à savoir: renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations, universaliser l'accès aux ressources naturelles et à la technologie, et améliorer l'accès aux services financiers et aux marchés. Il répond aussi aux objectifs stratégiques régionaux du FIDA tendant à renforcer les capacités, à développer la productivité agricole et l'accès à la technologie, et à améliorer l'accès aux capitaux et aux marchés. L'incidence du VIH/sida restant faible, il n'a pas été jugé nécessaire d'inclure un objectif spécifique dans ce domaine, mais des activités de sensibilisation pourront être menées dans le cadre de divers projets ou par l'intermédiaire des dons du Programme de coopération élargie FIDA/ONG.

### **Questions transsectorielles**

Le programme appliquera les trois approches transsectorielles préconisées dans la stratégie régionale pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre:

- i) **Ciblage des investissements sur les femmes.** S'il est vrai que le programme ne financera pas de projet s'adressant exclusivement aux femmes, l'accent sera mis dans tous les projets sur des approches attentives aux disparités entre les sexes. Un séminaire de formation aux problèmes de parité entre les sexes a été tenu en mai 2003, et suivi par l'établissement de plans d'action visant à répondre aux questions de disparité entre les sexes dans tous les projets en cours, plans dont l'exécution commencera en 2004.
- ii) **Participation plus active.** L'effort pour promouvoir des organisations paysannes autonomes aux niveaux local, régional et national, ainsi que les propositions visant une conception participative des projets, l'autoévaluation et la participation aux instances de décision vont dans le sens de l'approche indiquée.
- iii) **Valorisation des savoirs autochtones.** L'accent mis sur l'utilisation des compétences, dans l'approche de développement local préconisée, facilitera l'exploitation des connaissances et compétences disponibles localement.

## ACTIVITÉS DES AUTRES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT – EN COURS D’EXÉCUTION ET PRÉVUES

Donateur/Agence	Nature du projet/programme	Contenu du projet/programme	Date de début et d’achèvement	Complémentarité/synergie possible
ACDI	Projet d’appui aux opérateurs/trices de l’agroalimentaire (PAOA)	Promotion de petites entreprises de transformation	2002-2007	Appui aux microentreprises du projet PROMER
Agence française de développement	Appui à la décentralisation et au développement local (ADDEL)	Programmation décentralisée de l’investissement public pour l’amélioration de l’accès aux services sociaux et à l’infrastructure, renforcement des capacités des autorités locales	2002-2006	Complémentarités avec les programmes d’investissement communautaire dans les régions de Kolda et de Tambacounda
Banque africaine de développement	Projet de modernisation et d’intensification agricole (PMIA)	Appui à la production horticole, céréalière et animale, développement de l’exportation	Jusqu’en 2004	Professionnalisation des producteurs
Banque africaine de développement	Projet d’appui à l’élevage (PAPEL II)	Développement de systèmes de production, gestion des ressources naturelles, renforcement de la capacité des organisations de producteurs, développement du crédit	2001-2006	Liens entre l’agriculture et l’élevage
Banque mondiale	Programme des Services agricoles et des organisations de producteurs (PSAOP)	Restructuration du Ministère de l’agriculture, réorganisation de la recherche agricole, création d’une agence nationale de conseil agricole et rural, renforcement des organisations de producteurs	Phase I achèvement 2004 Phase II 2005-2008	Coordination des activités, harmonisation des méthodes, accès à la recherche et aux services de vulgarisation
Banque mondiale	Projet de promotion des exportations agricoles (PPEA)	Développement des exportations, construction de marchés	Démarrage prévu 2004	Activités de commercialisation et accès à l’information
Coopération française	Promotion d’une agriculture compétitive et durable (PACD) Partenariats professionnels et institutionnels dans les secteurs de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche au Sénégal (2P.I)	Services de renforcement des capacités destinés aux producteurs, aux organisations de producteurs et aux petites entreprises	2002-2005 2004-2007	Appui aux filières locales dans les régions de Tambacounda et Bakel
Fonds d’équipement des Nations Unies PNUD/Luxembourg	Programme d’appui à la décentralisation en milieu rural (PADMIR) et Fonds de développement local	Fourniture d’infrastructures et de services locaux, promotion du développement économique local	jusqu’en 2005	Complémentarités avec les programmes d’investissement communautaire dans les régions de Tambacounda, Kaolack et Louga
GTZ/KfW	Appui au processus de décentralisation	Fonds de développement local pour les infrastructures prioritaires, services consultatifs pour le développement local		Complémentarités avec les programmes d’investissement communautaire dans la région de Kaolack
PNUD	Programme d’appui à la réduction de la pauvreté (PAREP)	Centres régionaux appuyant des activités productives et des microprojets	2003-2005	Complémentarités dans les régions de Tambacounda, Diourbel, Tamba
Union européenne	Programme de relance de la filière arachidière	Reconstitution des stocks de semences, professionnalisation des producteurs et appui à la filière	En préparation	Appui aux producteurs d’arachide des régions de Kaolack, Tambacounda et Kolda

<b>Donateur/Agence</b>	<b>Nature du projet/programme</b>	<b>Contenu du projet/programme</b>	<b>Date de début et d'achèvement</b>	<b>Complémentarité/synergie possible</b>
Union européenne	Programme de soutien aux initiatives de développement local (PSIDEL)	Programmation décentralisée de l'investissement public et renforcement des capacités locales, activités génératrices de revenus	2002-2007	Complémentarités avec les programmes d'investissement communautaire dans la région de Kolda
Union européenne	Programme d'appui aux régions (PAR)	Appui institutionnel aux conseils régionaux et aux agences de développement régionales	2002-2007	Coordination dans les domaines du développement local/régional
USAID	Programme de gestion des ressources agricoles et naturelles	Commercialisation de produits agricoles et forestiers autres que le bois, gestion des ressources naturelles à base communautaire, promotion de coentreprises entre communes, secteur privé et gouvernement	janv. 2003 à janv. 2008	Accès aux marchés d'exportation et information sur les débouchés, complémentarités dans les régions de Tamba et Kolda, coordination des activités régionales

## DIAGNOSTIC DU GROUPE CIBLE ET DES BESOINS PRIORITAIRES

Classification*	Diagnostic des problèmes	Besoins prioritaires
Ménages très vulnérables	<p>Le revenu monétaire annuel est faible (135 000 FCFA) et n'est pas très diversifié. Les principales activités économiques sont l'agriculture traditionnelle et le petit commerce. La production céréalière est limitée et a une productivité faible (336 kg/ha). Les cultures de rente et les productions maraîchères ne sont pas non plus considérables. Le bétail (petits ruminants essentiellement) représente un revenu potentiel égal à trois fois le revenu monétaire annuel. Ces ménages sont très vulnérables car la vente de leur bétail est la seule réponse possible aux chocs et aux crises.</p>	<p>Diversification des semences et des plantes Élever le niveau des techniques et des compétences Intégration dans des organisations de producteurs Diversification des activités productives Activités dans le secteur animal (volaille, petits ruminants)</p>
Ménages modérément vulnérables	<p>Ces ménages ont un revenu annuel plus élevé (environ 250 000 FCFA) et atteignent des niveaux plus élevés de production agricole et animale. La productivité céréalière est plus élevée (580 kg/ha). Les sources de revenu sont plus diversifiées. Ces ménages peuvent devenir vulnérables en cas de perturbations prolongées.</p>	<p>Renforcer la capacité de production de cultures marchandes Élever le niveau des techniques et des compétences Activités génératrices de revenus, spécialement durant la saison sèche Développer les organisations de producteurs Développer les microentreprises et l'emploi rural Réhabilitation des pistes et construction de stockages</p>
Ménages peu vulnérables	<p>Ces ménages ont un revenu annuel plus élevé (environ 450 000 FCFA) et une production agricole ou animale significative. Ils ont une plus grande capacité de résistance aux crises.</p>	<p>Développer l'accès aux marchés (information sur les débouchés, promotion du produit, organisation des marchés) Organiser des filières locales Élever les compétences en matière de gestion et de commerce Élargir la gamme des services fournis par les organisations de producteurs Développer les microentreprises et l'emploi rural</p>
Ménages non vulnérables	<p>Ces ménages ont, soit un revenu annuel significatif (en moyenne 1 200 000 FCFA), soit une importante production en tant qu'éleveurs ou producteurs de cultures de rente. La migration est une autre source significative de revenu. Les stratégies de survie sont couronnées de succès.</p>	<p>Développer l'accès aux marchés Élever les compétences en matière de gestion et de commerce Organiser des filières locales Élargir l'éventail des services fournis par les organisations de producteurs et développer les niveaux régionaux Développer les microentreprises et l'emploi rural</p>

\* Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique. La vulnérabilité structurelle à l'insécurité alimentaire en milieu rural, Expérience du Sénégal, octobre 2003.

## ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DU PROGRAMME FIDA À L'ODM-1 EN MILIEU RURAL AU SÉNÉGAL RURAL À L'HORIZON 2008

### 1. Quantification de l'ODM-1 dans l'environnement rural sénégalais (O) (chiffres de la Banque mondiale, *Indicateurs du développement mondial*, 2001)

Population rurale dans l'année 2000:  $X = 5\,066\,000$

Incidence de la pauvreté en milieu rural dans l'année 2000 (selon l'ODM-1: moins de un USD/jour et/ou malnutrition):  $b = 77\%$

Nombre de ruraux pauvres en situation de pauvreté selon l'ODM-1:  $bX = 3\,900\,000$

Quantification de l'ODM-1 dans l'environnement rural sénégalais (réduire de moitié le nombre de ruraux pauvres en situation de pauvreté):  $G = bX/2 = -1\,950\,000$

### 2. Nombre escompté de bénéficiaires directs de projets en cours du FIDA (excepté le PNIR) au Sénégal au cours de la période 2004-2008 (B)

Projets	Nombre escompté de bénéficiaires directs <sup>1)</sup>			Date d'achèvement	Nombre escompté de bénéficiaires en 2008
	Villages	Ménages	Individus		
PROMER I	N.D.	3 300	24 000	2005	24 000
PAGF II	126	7 000	70 000	2005	70 000
PADV	80	3 500	<sup>(2)</sup> 26 000	2006	26 000
POGV II	500	30 000	200 000	2008	200 000
PRODAM II	76	20 000	150 000	2012	<sup>(3)</sup> 75 000
<b>Total (excepté PNIR)</b>	<b>782</b>	<b>63 800</b>	<b>470 000</b>		<b>B = 395 000</b>

<sup>1)</sup> Chiffres tirés des rapports de préévaluation.

<sup>2)</sup> Chiffres obtenus en supposant le nombre d'individus ou de ménages égal à la moyenne d'autres projets en cours.

<sup>3)</sup> On estime que le PRODAM II aura touché la moitié de sa population cible en 2008.

### 3. Contribution estimée du Programme du FIDA à l'ODM-1 en 2008 (C), en ne tenant pas compte de la possibilité d'effets indirects et/ou multiplicateurs

#### 3.1 Hypothèse forte:

- **Portée:** le nombre escompté de bénéficiaires directs est effectivement atteint à la date d'achèvement des projets (395 000);
- **Ciblage:** 80% des bénéficiaires directs des projets du FIDA étaient en situation d'extrême pauvreté et/ou de malnutrition en 2000 et seront probablement dans la même situation en 2008 s'ils ne reçoivent aucun appui des projets financés par le FIDA (316 000);
- **Impact:** aucun des bénéficiaires directs des projets ne se trouve en situation d'extrême pauvreté et/ou de malnutrition à la date d'achèvement des projets, et l'amélioration de leur situation socioéconomique est **durable** au moins jusqu'en 2015 (395). Contribution à l'ODM-1 = – 316 000 ruraux pauvres.

Contribution relative à l'ODM-1 dans un environnement rural:  $C = 316\ 000 / O \times 100 = 16\ %$

#### 3.2 Hypothèse faible:

- **Portée:** seulement 80% des bénéficiaires directs escomptés sont touchés à la date d'achèvement des projets (316 000 habitants);
- **Ciblage:** 70% des bénéficiaires directs des projets du FIDA étaient en situation d'extrême pauvreté et/ou de malnutrition en 2000 et seront probablement dans la même situation en 2008 s'ils ne reçoivent aucun appui des projets financés par le FIDA (221 000 habitants);
- **Impact:** sur les 221 000 ruraux pauvres bénéficiant effectivement des projets du FIDA, 60% voient une amélioration significative et durable de leur situation socioéconomique à la date d'achèvement des projets. Contribution à l'ODM-1 = – 133 000 ruraux pauvres.

Contribution relative à l'ODM -1 dans un environnement rural:  $C = 133\ 000 / G \times 100 = 7\ %$

**MISE EN ŒUVRE DU COSOP – PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE INTERMÉDIAIRE**

Action	Responsable	Date
<b>Approbation du COSOP</b>	FIDA, Gouvernement du Sénégal (GS)	avril 2004
<b>Établissement et renforcement du programme FIDA/Sénégal</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement du partenariat pour l'appui à la mise en œuvre des projets et à la concertation</li> <li>• Établissement du mécanisme consultatif</li> <li>• Harmonisation du cadre institutionnel du programme</li> <li>• Appui méthodologique aux systèmes de S&amp;E des projets et établissement de systèmes de S&amp;E pour le programme</li> <li>• Appui méthodologique aux projets en cours pour un ancrage local</li> <li>• Évaluation de l'expérience du programme PROCAPA</li> <li>• Élaboration d'une proposition pour une assistance technique fournie par un bureau d'appui «Finance rurale»</li> <li>• Dispositions relatives à la présence sur le terrain</li> </ul>	GS, BOAD, FIDA, autres partenaires GS, FIDA, BOAD GS, donateurs, FIDA FIDA (PA/OE)  GS, FIDA (PA), partenaires locaux FIDA (PA), partenaires locaux, GS FIDA  GS, FIDA	mars 2004 jusqu'à fin 2005 Dès que possible septembre 2004 mars 2004 jusqu'à fin 2005 avril 2004 jusqu'à fin 2005 juillet 2004 juin 2004 septembre 2004
<b>Préparation du PROMER-II</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation intermédiaire du PROMER I</li> <li>• Identification du PROMER II</li> <li>• Formulation</li> <li>• Préévaluation</li> <li>• Présentation au Conseil d'administration</li> <li>• Entrée en vigueur du prêt</li> <li>• Lancement</li> </ul>	FIDA (OE), GS, partenaires FIDA (PA) FIDA (PA) FIDA (PA), BOAD GS, FIDA, BOAD GS, FIDA, BOAD GS, FIDA, BOAD	février 2004 mars 2004 avril/mai 2004 juillet/septembre 2004 décembre 2004 septembre 2005 octobre 2005
<b>Examen de la première phase du PNIR et du PSAOP</b>	GS, Banque mondiale, FIDA, autres partenaires	mi-2005
<b>Développement de nouveaux projets de filières</b>	GS, FIDA, BOAD	2005 à 2006
<b>Examen à mi-parcours de la mise en œuvre du COSOP</b>	GS, FIDA, partenaires	2006

